



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 8/2004

Vevey, le 22 janvier 2004

Politique culturelle de la Ville de Vevey

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous adresser, en annexe, les documents suivants :

- Lignes directrices pour une Politique culturelle de la Ville de Vevey
- Annexes « Institutions et partenaires de la Ville de Vevey »

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 22 janvier 2004.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Dominique Rigot P.-A. Perrenoud

Annexes mentionnées

Lignes directrices pour une Politique culturelle de la Ville de Vevey

1	INTRODUCTION.....	4
2	VEVEY, VILLE D'IMAGES – NAISSANCE D'UN CONCEPT ET D'UNE POLITIQUE CULTURELLE.....	5
2.1	CONTEXTE HISTORIQUE ET CULTUREL	5
2.1.1	<i>Grande tradition de l'image.....</i>	5
2.2	VEVEY, PLATE-FORME CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE	6
2.2.1	<i>Vitalité artistique foisonnante, éclectique et de qualité.....</i>	6
2.2.2	<i>Réaffectation de lieux abandonnés.....</i>	6
2.2.3	<i>Pôle de compétence en matière de communication visuelle.....</i>	7
2.3	FORUM DE LA CULTURE CONTEMPORAINE EN 1998.....	7
2.4	CONCLUSION.....	8
3	VEVEY DANS LE CONTEXTE DES GÉOGRAPHIES COMMUNALES ET CANTONALES.....	9
3.1	VEVEY, PÔLE CULTUREL RÉGIONAL	9
3.1.1	<i>Bipolarisation du district</i>	9
3.1.2	<i>Le Fonds culturel Riviera.....</i>	9
3.2	RELATIONS AVEC LES AUTRES ACTEURS DE POLITIQUE CULTURELLE	10
3.2.1	<i>Logique horizontale</i>	10
3.2.2	<i>Logique verticale.....</i>	10
4	ACTEURS DE LA POLITIQUE CULTURELLE VEVEYSANNE	11
4.1	AUTORITÉS POLITIQUES ET SERVICE CULTUREL	11
4.1.1	<i>Tâches et fonctions du délégué à la culture</i>	11
4.1.2	<i>Compétences du délégué à la culture.....</i>	11
4.2	INSTITUTIONS COMMUNALES	12
4.2.1	<i>Vevey, Ville d'Images: le Festival.....</i>	12
4.2.2	<i>Vevey Ville d'Images: la fondation</i>	12
4.2.3	<i>Le Musée Jenisch</i>	13
4.2.4	<i>Musée suisse de l'appareil photographique (MSAP)</i>	13
4.2.5	<i>Musée historique de Vevey.....</i>	14
4.2.6	<i>Bibliothèque municipale.....</i>	14
4.2.7	<i>Théâtre de Vevey.....</i>	14
4.2.8	<i>Oriental-Vevey - Scène du bout de la ville</i>	15
4.2.9	<i>Rocking Chair (RKC).....</i>	15
4.3	ASSOCIATIONS À BUT CULTUREL, ESPACES CULTURELS ET MANIFESTATIONS PARTENAIRES	16
4.3.1	<i>Les Temps Modernes.....</i>	16
4.3.2	<i>L'Espace Guinguette.....</i>	16
4.3.3	<i>Le Loft</i>	16
4.3.4	<i>Le Théâtre de Poche de la Grenette.....</i>	16
4.3.5	<i>L'Hôtel de Ville de Vevey.....</i>	16
4.3.6	<i>Association Arts et Lettres.....</i>	16
4.3.7	<i>Le Conservatoire de musique et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera.....</i>	16
4.4	FÊTES ET FESTIVALS.....	17
4.4.1	<i>Fête des Vignerons</i>	17
4.4.2	<i>Le Festival des artistes de rue.....</i>	17
4.4.3	<i>La Fête multiculturelle</i>	17
4.4.4	<i>Animai</i>	17
4.4.5	<i>Festival de l'AQV.....</i>	17
4.5	LES SOCIÉTÉS LOCALES.....	17
4.5.1	<i>Sociétés à but culturel principal.....</i>	18
4.5.2	<i>Sociétés à but culturel annexe.....</i>	18
4.5.3	<i>Sociétés généralistes</i>	18
4.5.4	<i>Associations de quartier.....</i>	18
4.6	AUTRES ÉVÉNEMENTS OU INSTITUTIONS.....	18
4.6.1	<i>Les jumelages.....</i>	18
4.6.2	<i>Le COmité CULTurel – CoCu.....</i>	18

5	ENGAGEMENT FINANCIER DE LA VILLE.....	20
5.1	BUDGET CULTUREL.....	20
5.2	TYPES DE SOUTIEN.....	21
5.2.1	<i>Frais d'exploitation.....</i>	21
5.2.2	<i>Subventions ordinaires et extraordinaires (Sources: L. Boegli et P. Gazareth, 1998).....</i>	21
5.2.3	<i>Aides non monétaires.....</i>	22
5.2.4	<i>Coûts indirects.....</i>	22
5.3	OBJECTIFS DES SUBVENTIONS CULTURELLES.....	23
5.3.1	<i>L'enjeu des subventions ponctuelles.....</i>	23
5.3.2	<i>Part des subventions ponctuelles destinée au «non institutionnel».....</i>	23
5.4	OCTROI DES AIDES PONCTUELLES.....	23
5.4.1	<i>Compétences.....</i>	24
5.4.2	<i>Déroulement.....</i>	24
5.4.3	<i>Critères de décision.....</i>	24
5.4.4	<i>Vision globale et opportunités.....</i>	24
6	PISTES ET SCÉNARIO POSSIBLE DE LA POLITIQUE CULTURELLE.....	25
6.1	POLITIQUE DES POINTS FORTS: VEVEY, VILLE D'IMAGES.....	25
6.2	TRAITS IDENTITAIRES DU TISSU CULTUREL VEVEYSAN.....	26
6.2.1	<i>Atouts à préserver.....</i>	26
6.2.2	<i>Missions.....</i>	26
6.3	PROBLÉMATIQUE DES DEUX AXES.....	26
6.3.1	<i>L'axe Culture de conservation ↔ Culture vivante.....</i>	26
6.3.2	<i>L'axe Multiculturalité ↔ Tradition locale.....</i>	27
6.4	PROXIMITÉ ET ÉCHANGE.....	27
6.4.1	<i>Proximité et ouverture.....</i>	27
6.4.2	<i>Politique culturelle tournée vers les échanges avec l'extérieur.....</i>	27
6.5	PATRIMOINE ET CRÉATION.....	28
6.5.1	<i>Soutien à l'expression et à la création culturelles actuelles.....</i>	28
6.5.2	<i>Préservation du patrimoine.....</i>	28
7	PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE GLOBALE.....	30
7.1	OBJECTIFS STRATÉGIQUES.....	30
7.1.1	<i>Faire du Service culturel l'interlocuteur privilégié de tous les acteurs culturels, locaux et extérieurs.....</i>	30
7.1.2	<i>Coordonner le soutien à la culture au niveau régional en l'intégrant à une structure Riviera.....</i>	30
7.1.3	<i>Améliorer la coopération entre activité culturelle et promotion économique.....</i>	30
7.1.4	<i>Créer un centre technique fort et polyvalent à la Salle del Castillo.....</i>	30
7.1.5	<i>Promouvoir les utilisations professionnelles, culturelles et ludiques du multimédia.....</i>	30
7.1.6	<i>Accroître la reconnaissance des sociétés locales.....</i>	30
7.1.7	<i>Veiller aux conditions nécessaires à une coopération entre acteurs culturels locaux entre eux d'une part, entre acteurs culturels veveysans et institutions extérieures d'autre part.....</i>	30
7.1.8	<i>Compenser une partie des accroissements de charges de fonctionnement des institutions par des recettes supplémentaires.....</i>	30
7.1.9	<i>Doter chaque institution veveysanne d'un cadre permettant de fonctionner correctement.....</i>	30
7.1.10	<i>Encourager la création locale.....</i>	30
7.2	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS.....	31
7.2.1	<i>Vevey Ville d'Images.....</i>	31
7.2.2	<i>Multimédia.....</i>	31
7.2.3	<i>Culture et Promotion économique.....</i>	31
7.2.4	<i>Institutions – Patrimoine.....</i>	31
7.2.5	<i>Culture de rue.....</i>	31
7.2.6	<i>Création contemporaine.....</i>	31
7.2.7	<i>Tradition populaire.....</i>	31
8	INVESTISSEMENTS.....	32
9	RÉFÉRENCES.....	32

1 Introduction

Les politiques culturelles sont un secteur important des politiques étatiques et non pas un luxe que s'accordent les communes riches. Par ce document, la Municipalité entend présenter un état de la situation, issu des décisions prises ces dix à vingt dernières années, et également une série de lignes directrices qu'elle envisage de suivre dans son action future en matière culturelle.

Destiné prioritairement aux responsables politiques de Vevey, le document ne prétend pas à une analyse détaillée et exhaustive de l'environnement culturel de la ville, mais présente les étapes et les modalités de mise en œuvre de la politique culturelle veveysanne ainsi que les différentes instances actives dans ce domaine.

Il est logique que ceux qui soutiennent l'expression culturelle s'interrogent périodiquement sur l'adéquation de leur soutien. Le premier rapport sur la politique culturelle veveysanne date de 1987. Un nouvel état des lieux devenait nécessaire afin de clarifier l'action en cours, d'affirmer ses lignes directrices et de saisir les éléments en émergence.

Nous envisageons ce document comme un outil de référence permettant à la ville de poursuivre sa réflexion sur les options de son action et l'application de cette politique. Nous espérons répondre aux questions que se posent nombre de citoyens sur la politique culturelle conduite par la Municipalité.

Nombreux sont ceux qui aujourd'hui enrichissent par leur créations et productions artistiques cette ville «où il fait bon vivre». Ces quinze dernières années ont été marquées par le développement et une complémentarité toujours plus grande des équipements culturels, mais aussi par l'émergence d'un champ artistique indépendant. Cette évolution traduit l'aspiration culturelle remarquable de la ville et de ses habitants. Le fort potentiel culturel de Vevey et de sa région participe d'une volonté politique issue d'une longue tradition autour de la musique, du théâtre et des arts.

Elle aimerait souligner l'importance d'un tel document pour une ville qui a parié sur un secteur culturel vivant pour se développer. Il est primordial de maintenir, dans la mesure du possible, ces acquis, beaucoup plus longs à construire qu'à perdre, comme de ne pas laisser se défaire le lien entre la ville et ses acteurs culturels, ni les autorités se dessaisir de leurs responsabilités dans le soutien des activités culturelles.

Sans forcer l'implication particulière de la ville dans ce domaine, il est nécessaire de faire des choix et d'assurer un fonctionnement cohérent de sa politique culturelle. Les perspectives de développement proposées en conclusion s'appuient sur les bases d'une politique qui existe déjà, qu'il s'agit de reconnaître et de faire évoluer.

Forme du document

Ce rapport est divisé en deux parties principales. La première consiste en un état des lieux comprenant quatre chapitres:

- Contexte historique, culturel et économique à l'origine de l'impulsion culturelle de la ville
- Mise en perspective de Vevey dans la Région
- Acteurs de la vie culturelle veveysanne
- Engagement financier de la Ville de Vevey

La seconde partie est la partie prospective, qui présente d'abord les éléments pouvant constituer la base d'une politique de la Culture à Vevey, puis les objectifs stratégiques et opérationnels que s'est fixés la Municipalité.

Sources

Plusieurs ouvrages explorant le champ culturel ont inspiré la rédaction ce document. La plupart du temps les sources sont indiquées directement dans le texte. On trouvera la liste exhaustive des publications en fin de document.

Ce texte intègre également les archives du Service culturel, notamment une présentation de la politique culturelle veveysanne par M. Claude Krieg datant de 1987, un texte de M. Yves Christen de 2000 «Vevey par son Syndic», et le préavis N° 15/99 (juin 1999) au Conseil communal pour la 1^e partie.

La Municipalité de Vevey

2 Vevey, Ville d'Images – Naissance d'un concept et d'une politique culturelle

Avant d'en venir à une présentation de la situation actuelle à Vevey sous tous ses aspects, il nous paraît essentiel de revenir – historiquement – sur la démarche qui a permis à la Ville de Vevey de se doter d'un concept global de type culturel, «Vevey, ville d'Images». Cette évolution est d'ailleurs l'ultime étape d'une histoire culturelle riche, et n'est nullement un slogan artificiel et creux, ainsi que le prétendent d'aucuns.

Vevey a un passé historique et culturel riche. De nombreux musiciens, peintres et écrivains célèbres y ont vécu. Ce passé culturel, doublé d'une vocation commerciale, a fait de Vevey et sa région un lieu propice à la création.

2.1 Contexte historique et culturel

Carrefour des itinéraires romains vers Lausanne et Avenches, Vevey a toujours attiré les migrants, les pèlerins et les voyageurs. De tout temps, la prospérité de Vevey est liée à l'installation d'étrangers qui ont apporté leur connaissance. L'enrichissement de notre communauté grâce aux ressortissants étrangers continue de nos jours.

La ville romaine subit les invasions des barbares et devint au Moyen Age une ville fortifiée. En 1257, elle passa sous la domination de la Maison de Savoie, puis en 1536, fut soumise à la domination des baillis bernois.

De nombreux protestants français vinrent se réfugier à Vevey après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, apportant leur savoir-faire artisanal et commercial et contribuant ainsi à la prospérité de la ville. En 1798, Vevey, comme le canton de Vaud, fut affranchie et devint une ville importante grâce à sa situation géographique d'une part, à ses industries et son hôtellerie d'autre part.

A partir du 19^{ème} siècle, la ville démontre son dynamisme industriel et devint une des pionnières vaudoises en développant l'industrie du tabac, la construction mécanique et surtout avec Henri Nestlé et l'invention du lait en poudre, les bases d'une des plus grandes industries agro-alimentaires du monde dont le siège est toujours à Vevey.

2.1.1 Grande tradition de l'image

C'est depuis 1708 que se vend à Vevey le plus vieil almanach vaudois (traduit du suisse allemand), l'almanach du Messenger Boiteux, illustré de gravures sur cuivre. Dès le milieu du 18^{ème} siècle, les «petits maîtres» immortalisent d'innombrables fois ce paysage romantique. Avant Montreux, Vevey attire les premiers touristes. La Feuille d'Avis de Vevey paraît en 1846.

Au milieu du 20^{ème} siècle, l'image devient à la fois vignette autocollante et communication numérique. Grâce à Nestlé, les livres NPCK diffusent des vignettes en couleur pour embellir des livres d'enfants distribués dans toute l'Europe. En 1945 Gertrude Fehr crée à Vevey une école de photographie qui demeure aujourd'hui l'une des meilleures du monde. En 1961, la télévision, technologie encore débutante, réalise sa première Eurovision en direct de Montreux (Rose d'Or).

En 1991 la crise économique frappe de plein fouet la Ville de Vevey et provoque en quelques mois un chômage encore jamais connu: 13% de la population active, des faillites diverses dont celles des ACMV. Les arts graphiques, liés aux activités industrielles, et devant faire face en plus à la révolution du numérique et de l'informatique, sont en difficulté.

Ces vingt dernières années, l'intérêt de Vevey pour la culture n'a fait que croître. Afin de maintenir ses infrastructures opérationnelles et augmenter l'offre culturelle de la région, plusieurs des musées de la ville ont été rénovés et le Théâtre de Vevey transformé.

Prémices de la vitalité artistique qui va transformer le paysage culturel de la ville les années suivantes, la presse salue l'ouverture en 1987 de la Galerie M2 comme un événement. Cet espace d'exposition, un vieil appartement mis à disposition par la ville, est consacré à la recherche artistique de jeunes créateurs et à la réflexion autour de la création contemporaine.

Dès le début des années 90, de nombreuses associations et compagnies voient le jour et s'installent durablement. La ville de Vevey développe une politique culturelle qui tend à soutenir la création contemporaine et pas seulement la culture dite légitime ou établie.

2.2 Vevey, plate-forme culturelle et économique

Face à la crise économique les autorités réagissent selon deux axes. En partant de l'idée que le sens de la vie dépend notamment d'une culture vivante, elles choisissent de favoriser les activités culturelles et créatrices, seules capables de stimuler l'innovation et de redonner l'espoir aux jeunes selon Yves Christen, alors syndic de Vevey.

Parallèlement, elles mettent en place une stratégie de redéploiement dans les secteurs économiques et culturels où existent déjà des savoir-faire reconnus, tels que l'image, la photographie, «les nouveaux arts graphiques» et les nouvelles technologies de l'image et de la communication.

Cette démarche et le concept «Riviera de l'image» imaginé par Claude-Henry Forney sont à l'origine de l'actuelle Fondation Vevey Ville d'Images.

2.2.1 Vitalité artistique foisonnante, éclectique et de qualité

Les initiatives culturelles, artisanales et communautaires fleurissent. La ville crée des lieux et des institutions, met à disposition des bâtiments, soutient financièrement des projets, initie des démarches.

Le Théâtre de Vevey reconstruit, sa gestion est confiée à la Fondation des Arts et Spectacles. Sous l'impulsion commune de la Municipalité et de deux associations, une ferme est transformée dans les hauts de la ville, pour en faire un lieu de concert, le Rocking Chair.

La compagnie de danse Nomades, dirigée par Florence Faure et Serge Campardon, anciens danseurs de Béjart, s'installe à Vevey et se fait connaître bien au-delà de la ville.

Des expositions d'art contemporain, accrochages temporaires, dont certains provoquent de fortes réactions, ont lieu à l'Hôtel de Ville.

2.2.2 Réaffectation de lieux abandonnés

Dans une ancienne usine de chaussures rebaptisée Toit du Monde, ce sont des ateliers pour artistes et une galerie d'art qui s'installent. L'Association Toit du Monde, centre multidisciplinaire pour la culture actuelle, est créée en 1993. La ville met à disposition le bâtiment sans demander de loyer. L'association s'occupe du reste: sous l'impulsion de Sigismond de Vajay, des événements culturels d'envergure sont organisés (Ventilation, 100 femmes, Argos...). Expositions, concerts, projections, théâtre, danse et performances se succèdent, puis en 1998, l'association se dirige plutôt vers une programmation de films, de vidéos, de concerts et multimédias. Pour ce faire elle réaménage complètement sa salle. Les aides ponctuelles de la ville s'ajoutent au sponsoring qui constitue souvent la principale ressource des manifestations. Le rayonnement du Toit du Monde se mesure tant par l'impact médiatique obtenu que par la large participation d'un public souvent venu d'ailleurs.

Un peu plus loin, dans un bâtiment également promis à la démolition, l'association Espace Etoile retape l'immeuble et le loue comme ateliers d'artistes et d'artisans en tout genre et de tout âge.

En 1993, à l'Atelier Scanavin, dans un caveau à la rue des Deux-Marchés, Michel Voïta installe un espace de recherche et de pratique pour les professionnels du spectacle. Il s'y déroule des programmes de formation continue pour les professions intermittentes du spectacle vivant et de l'audiovisuel, activités au bénéfice notamment d'une subvention d'aide aux chômeurs sous le nom de Galilée.

Créée en 1996, l'Association des Temps Modernes fait revivre une partie des anciens ateliers mécaniques ACMV. L'objectif est de mettre sur pied une plate-forme d'emploi, de création et d'expression. Au cœur de cet endroit, un espace - la Salle Carrée - propose régulièrement des soirées, principalement musicales. Cette nouvelle scène attire un public nombreux et diversifié, constituant ainsi un pôle attractif dans la cité. Les spectacles doivent leur existence aux recettes des buvettes et à l'investissement de nombreux bénévoles.

Dans le quartier de la Valsainte, où vivent des artistes, s'organisent dans une cour intérieure diverses manifestations (Espaces libres ou nuits magiques, Images 95, ...), bénéficiant du soutien ponctuel de la ville.

Un programme d'occupation pour chômeurs permet la réalisation en ville, et avec le soutien des propriétaires, d'une quinzaine de fresques murales par des artistes locaux.

Toutes celles et ceux qui participent à ces événements, tous ces «auteurs», tissent un véritable réseau de création. L'identité régionale s'en trouve renforcée.

Pour Yves Christen, auteur du document sur Vevey dont plusieurs éléments du bref historique ci-dessus ont été tirés, la crise provoque une réaction positive sur le plan culturel, marquant un refus de céder à la morosité et se traduisant par une émulation artistique.

2.2.3 Pôle de compétence en matière de communication visuelle

A la fin des années 90, Vevey, forte de sa tradition dans le domaine de l'image et de l'impression, voit dans la communication numérique un projet de redéploiement économique porteur puisqu'en évolution constante.

Créer un pôle de compétence en matière de communication visuelle de la conception à la reproduction numérique, tel est le but des autorités veveysannes, qui s'appuient sur l'évolution culturelle de la cité:

La ville abrite le Cabinet cantonal des estampes, le Musée suisse de l'appareil photographique et l'Ecole de photographie. Elle abrite en outre un festival international voué à l'image et organise une compétition, «Le Grand Prix européen de la ville de Vevey», placée sous le signe de la photographie et du cinéma.

De nombreux graphistes, photographes et illustrateurs sont installés à Vevey. «Vevey Ville d'Images» existe non seulement au travers de ses institutions culturelles ou de formation mais surtout parce que des artistes, des artisans, des techniciens y vivent, y travaillent et produisent des images».

Au lendemain d'IMAGES'95, première édition du Festival, la Municipalité crée une association professionnelle: **SwissMedia**. IMAGES'95 a initié de nombreux contacts avec les milieux professionnels, en particulier avec la société IBM. Ces contacts ont grandement contribué à la création du SwissMedia Center et à celle de l'association qui porte le même nom. Cette association suisse du multimédia regroupe aujourd'hui plus de 200 entreprises actives dans l'imagerie virtuelle (CD-ROM, DVD, 3D, réalité virtuelle ou ajoutée, cybercinéma, internet...). En 1997, un technopôle, SwissMedia Center, est aménagé au centre ville, destiné à accueillir de jeunes entreprises dans l'activité numérique (27 à ce jour). Dans la logique des choses, la ville va se désengager progressivement de l'association tout en souhaitant maintenir l'exploitation du SwissMedia Center dont elle est propriétaire.

Dès 1998, le concept **Vevey, Ville d'Images** est développé pour mettre en lumière la multitude d'entreprises et d'institutions liées à l'image et à la communication visuelle qui œuvrent sur le plan culturel et économique sur la Riviera vaudoise. **La Fondation Vevey Ville d'Images**, dotée d'une structure de fonctionnement légère, est créée en 1999. Elle a pour but de mettre en place une stratégie visant à développer et coordonner toutes les initiatives liées à l'image, tant sur le plan culturel qu'économique. Les membres de son Conseil de fondation sont issus majoritairement des institutions qui sont actives sur les plans culturels, économiques et sur celui de la formation à Vevey.

La Fondation organise principalement **le festival IMAGES'** et incite à la création de manifestations culturelles. Elle assure la promotion de «Vevey, Ville d'Images» et lui confère une identité visuelle avec le logotype de la ville conçu par Peter Scholl.

De par ses diverses missions, la Fondation Vevey Ville d'Images devient un partenaire privilégié pour la ville et ses institutions: elle fédère des partenaires, elle collecte des fonds pour initier des événements et pour soutenir des projets.

Toujours dans le domaine de la communication visuelle, la commune de Vevey et la Fondation Vevey, Ville d'Images soutiennent financièrement le Marché International des Télévisions Locales (MITIL) pour les éditions 2001 et 2002.

2.3 Forum de la culture contemporaine en 1998

Les effets de la politique menée depuis le début des années 90, notamment avec la stratégie «Vevey Ville d'Images», commencent à porter leurs fruits mais trouvent aussi leur limites. Début 1998, le Syndic Yves Christen reprend le dicastère de la culture et constate que personne n'a une vision globale de ce qui existe à Vevey en dehors des activités institutionnelles. Il répond positivement à la demande de mise sur pied d'états généraux de la culture entre des représentants des acteurs culturels et politiques de la Ville de Vevey. Une cinquantaine de personnalités de la scène culturelle veveysanne sont invitées, représentant différents courants d'opinion et d'expression, ainsi que des observateurs des groupes politiques du Conseil communal.

Cette démarche permet un état des lieux de la culture hors institutions à Vevey et un dialogue sur la politique culturelle de la ville et son orientation future.

Le débat porte sur le soutien à la création émergente en opposition à une culture institutionnelle. La question du rôle des collectivités publiques dans le soutien des activités culturelles est posée. Le cœur du débat porte sur la reconnaissance de cette culture émergente et novatrice et son manque de moyens par rapport au subventionnement d'une culture plus «classique» et de ses institutions. Il s'agit d'inscrire au budget un montant pour la création et l'art contemporain. Pour mémoire, la culture «officielle» représente les 9/10 des investissements budgétaires dans une ville comme Lausanne; Vevey, toutes proportions gardées, présente le même rapport. L'animation de la ville d'une part, et sa notoriété artistique d'autre part, bénéficient

indiscutablement de cette activité culturelle foisonnante et de qualité. Ce constat ne peut qu'entraîner la «reconnaissance» par les autorités des artistes et des diverses associations qui les représentent. La question est de savoir quelle forme cette reconnaissance peut ou doit prendre.

Les acteurs culturels font donc part de leurs besoins et difficultés: limites du bénévolat, meilleure visibilité du budget culturel, financement des projets et inventaire des besoins et de l'offre par rapport aux lieux de travail et de répétition. Le besoin de trouver en face de soi un interlocuteur unique, qui servirait de coordinateur entre les créateurs, les lieux d'accueil et les politiques, est jugé essentiel.

A l'heure du bilan, la Municipalité a pu utiliser les constats du Forum pour orienter sa politique culturelle. En particulier, un délégué à la culture est nommé et prend ses fonctions en avril 2000. L'Espace Oriental est réhabilité en août 2001 et devient un lieu reconnu dévolu à la création artistique théâtrale et musicale contemporaine.

Par contre, les locaux de l'Association «Toit du Monde» disparaissent en mai 2002. La richesse et le dynamisme de la scène locale ainsi soulignés n'ont pas empêché cette disparition programmée dès sa création. Même si l'association a revendiqué d'autres espaces, aucun lieu de remplacement n'a été trouvé à Vevey ni par les occupants, ni par la Municipalité. Ceci pose la question des limites de l'engagement de la Commune dans son soutien à certaines structures, et aussi la question de l'institutionnalisation de celles-ci.

L'ouverture culturelle a permis à la ville de Vevey de ne pas apparaître uniquement comme une ville sinistrée et a servi à certains de «carburant existentiel» durant cette dernière décennie à Vevey.

2.4 Conclusion

En mettant en évidence un pôle de compétences spécifique à la ville, lié à la communication visuelle, l'émergence du concept Vevey Ville d'Images donne une impulsion particulière à cette politique.

Plusieurs des questions amorcées lors du Forum culturel restent d'actualité et sont au cœur du débat sur la politique culturelle à Vevey comme dans d'autres villes: précarité du statut des artistes, manque crucial d'ateliers, d'espaces d'exposition... et budget communal sous surveillance.

Néanmoins, on constate une évolution du projet culturel de la ville notamment avec la création du poste de délégué à la culture, la nouvelle affectation de l'Oriental ou, acte plus symbolique et récent, le transfert du dossier RKC du service jeunesse à celui de la culture...

Pour mémoire: Extrait du préavis no 15/99 (10 juin 1999)

3.3. 6 Pistes pour le futur

Pour le futur proche, la Commune et le délégué culturel doivent garder en point de mire

1. La nécessité de faciliter les démarches en vue du remplacement pour le Toit du Monde et poursuivre le soutien ponctuel à des manifestations de qualité organisées par ce lieu.
2. Revoir l'utilisation de certains lieux mis à disposition par la commune: l'Espace Oriental doit notamment être davantage utilisé et sa gestion vraisemblablement confiée à une structure spécifique, hors Fondation des Arts & Spectacles. Des contacts sont en cours et un rapport-préavis sera adressé au Conseil communal en temps et lieu: il est question d'en faire un carrefour artistique (musique, littérature, arts plastiques), avec un lieu de rencontre public.
3. Préciser le statut des Temps Modernes et le soutien financier envisageable.
4. Soumettre structures culturelles, associations et acteurs de la culture à une évaluation périodique.
5. Les pistes proposées par Michel Voïta et Patrick Maday pour repenser le soutien financier à la culture veveysanne méritent une attention particulière (annexe 2) Nous devons considérer ces apports comme un cap, avec des objectifs à atteindre par étapes successives à court, moyen ou long terme, compte tenu des ressources financières à disposition.

3 Vevey dans le contexte des géographies communales et cantonales

En rappelant que les grands centres sont les subventionneurs les plus importants de la culture, nous constatons que l'impulsion de Vevey en faveur de la culture est exceptionnelle pour une ville de moyenne importance.

Certes, Vevey ne peut pas rivaliser avec une agglomération comme Lausanne «en quantité et en type d'offres, mais qualitativement oui. Ce n'est pas seulement une question de moyens, mais c'est également une question de volonté et de politique culturelle.» («Objectif 2006, Fribourg, pôle de compétence artistique», 2001).

Dans cette optique, Vevey tend donc à développer des projets culturels autonomes, ce qui lui a permis de s'imposer comme un pôle culturel régional.

3.1 Vevey, pôle culturel régional

La ville de Vevey compte 16'000 habitants, mais le district constitue un bassin de population de près de 70'000 habitants. Sur le plan culturel, on constate une certaine polarisation entre les deux extrémités du district, l'un des pôles étant Vevey, et l'autre Montreux, chacun avec des spécificités claires.

3.1.1 Bipolarisation du district

Conformément à son image touristique et de ville de congrès, Montreux se consacre à l'accueil de manifestations importantes destinées à un public dépassant largement le rayon régional. L'offre artistique est principalement destinée au grand public (Montreux Jazz Festival) ou à des professionnels ciblés (Rose d'Or, congrès spécialisés). La composante locale est généralement de peu d'importance dans ces manifestations.

Pour sa part, Vevey joue un rôle important comme pôle de création artistique et de rencontre entre acteurs et amateurs locaux. Les manifestations et les institutions qu'elle accueille ont un impact principalement régional, même pour le cas d'établissements à vocation cantonale (Cabinet des estampes) voire nationale (Musée de l'appareil de photo). Vevey est également reconnue comme une ville offrant des conditions satisfaisantes aux créateurs de tous genres, tant en ce qui concerne le soutien de la ville, la disponibilité d'espaces adéquats et l'accueil du public.

Mais la ville ne pourrait pas promouvoir seule la diversité et la qualité de sa vie culturelle. Le district peut donc se féliciter d'avoir mis en place à son échelle, alors que nombre de capitales cantonales n'y sont pas parvenues, une peréquation financière des dix communes du district, qui a pris la forme du Fonds culturel Riviera.

3.1.2 Le Fonds culturel Riviera

Le Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités du district. Il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions considérées comme les plus représentatives des activités culturelles régionales. Dès ses débuts, la question de l'extension du fonds intercommunal à d'autres institutions a été discutée au sein des municipalités.

Fin 2001, les 10 communes du district de Vevey ont accepté de consacrer Fr. 48.- par année et par habitant pour alimenter un fonds culturel en faveur de 11 institutions reconnues d'intérêt régional. Il convenait d'adapter la nouvelle structure existante, basée sur une simple convention signée entre municipalités, à une nouvelle forme de collaboration intercommunale pérenne. En effet, s'agissant désormais de gérer un montant d'un peu plus de 3 millions de francs à répartir entre 11 institutions, il importait également d'assurer une transparence tant vis-à-vis des municipalités que des conseils communaux. La nouvelle formule du fonds est entrée en vigueur en janvier 2002.

Les organes du fonds sont l'assemblée générale, composée d'un délégué pour chacune des dix municipalités et d'un représentant des services culturels communaux, ainsi que le comité de gestion. Le délégué à la culture de Vevey est membre du bureau exécutif de ce fonds, qui est chargé d'apprécier le bien fondé des demandes d'aide et la bonne utilisation des fonds.

Le fonds a pour objectif de soutenir les institutions et manifestations de portée régionale en participant à leurs charges artistiques, ainsi qu'aux frais d'édition de l'agenda régional. Vevey et son district disposent maintenant d'un fonds de subventions pérennes et non plus à risque, qui contribue grandement au développement de la vie culturelle.

3.2 Relations avec les autres acteurs de politique culturelle

Toute politique culturelle communale implique la coopération avec tous les acteurs concernés, que ce soit au niveau institutionnel, artistique ou économique. La particularité de la situation de Vevey est l'existence d'outils de collaboration régionale, qui donnent un poids plus grand aux choix que peut prendre la Ville de Vevey elle-même dans la mesure où elle est capable de convaincre ses communes partenaires.

3.2.1 Logique horizontale

Son rôle de pôle culturel régional a induit des liens spécifiques entre la Municipalité de Vevey et les communes de son district dans ce domaine. Ces relations transversales se concrétisent par le biais du Service des affaires intercommunales et par celui du Fonds culturel Riviera.

Bien que les relations avec les communes du district déterminent une partie de sa politique culturelle, et par là de ses modes de subventionnement, la Municipalité de Vevey – tout comme celle de Montreux, et des autres communes dans une certaine mesure – conserve la compétence d'insuffler ses propres choix en matière culturelle dans un cercle dépassant les limites communales.

A plus ou moins long terme, le développement d'une politique culturelle régionale et un nouveau partage des responsabilités devrait être privilégié, notamment en créant un service culturel régional.

3.2.2 Logique verticale

Elle concerne les relations des communes avec le Canton et la Confédération d'une part, ainsi qu'avec les fondations et les acteurs privés (sponsors et mécènes).

Les liens entre le Canton et la Ville de Vevey s'expriment notamment par différentes contributions financières de l'Etat de Vaud:

- subvention destinée au Cabinet cantonal des estampes pour son fonds cantonal
- subvention cantonale pour des charges de culture, destinée jusqu'à maintenant aux frais de fonctionnement de deux institutions théâtrales, le TMR et le Théâtre de la Grenette; elle pourrait évoluer vers une aide à la création touchant l'ensemble des théâtres de la Riviera (y compris le Théâtre de Vevey et l'Oriental).

L'Office fédérale de la culture est notamment l'un des bailleurs de fonds de la Fondation Image et du Musée suisse de l'appareil photographique .

(Sources pour la terminologie et la description des relations horizontales et verticales: Boegli Laurence et Pascale Gazareth, L'Art des Questeurs. Subventions et vie culturelle en ville de Neuchâtel, 1998)

4 Acteurs de la Politique culturelle veveysanne

4.1 Autorités politiques et service culturel

Au niveau exécutif, la gestion de la culture est assurée par le politique en la personne d'une conseillère municipale, assumant la direction de la culture, de la jeunesse et des sports. Jusqu'en 2000, la gestion de la culture relevait du Municipal en charge de la culture, assisté d'un secrétariat des affaires culturelles.

Depuis avril 2000, la ville s'est dotée d'un nouvel instrument de travail, le service culturel, placé sous la responsabilité d'un délégué à la culture, appelé également délégué culturel de la ville de Vevey. Il assiste la Municipale en charge de la culture, et fournit les éléments nécessaires aux décisions de la Municipalité. Celle-ci reste l'organe qui définit la politique culturelle, le service culturel étant chargé de sa mise en oeuvre.

Le service culturel de Vevey est un service de proximité doté de 1 EPT pour le délégué à la culture, à quoi s'ajoute l'apport de stagiaires (stage professionnel après formation). Il a pour vocation d'être un service public, donc ouvert au public. Il est installé dans les combles du bâtiment de la Grenette.

Ce service est chargé de soutenir les multiples projets qui sont développés dans notre ville en matière culturelle au sens large. Ce soutien passe par une présence et une disponibilité en faveur des nombreux acteurs culturels, jouant le rôle d'interface et d'instrument de communication entre le monde politique et le monde culturel.

Concrètement, le service culturel est le principal intermédiaire entre les décideurs et les acteurs de la vie culturelle hors institutions, artistes ou associations. Il joue le rôle de «guichet unique» auquel peuvent s'adresser tous les acteurs du domaine culturel quels qu'ils soient.

Etant l'interlocuteur privilégié des organisateurs de manifestations et d'événements culturels, le délégué contribue également à la diffusion de cette information à l'intention du public au sens large.

4.1.1 Tâches et fonctions du délégué à la culture

- Appliquer la politique culturelle pour Vevey
- Elaborer et gérer le budget du service
- Etudier les demandes de financement et déterminer les priorités de soutien
- Engager et superviser les dépenses auprès des partenaires de la ville ou dans les projets retenus
- Entretenir des relations étroites avec les différents acteurs culturels veveysans et de la région
- Représenter le service ou la ville dans différentes institutions régionales ou cantonales
- Assurer le suivi administratif du service
- Participer à l'organisation de certaines manifestations
- Assurer le suivi de différents dossiers et des demandes de subventions
- Gérer le remboursement de la location des salles veveysannes aux sociétés
- Rédiger des préavis et communications pour les instances politiques
- Assurer les contacts avec les médias sur les dossiers culturels ainsi que la promotion des institutions veveysannes
- Participer à diverses commissions ou conseils de fondation d'entreprises artistiques soutenues par la ville

En tant que relais promotionnel, le Service culturel suit la mise à jour des supports d'information:

- Gestion et établissement du calendrier d'utilisation pour les quatre réseaux d'affichage culturel (format mondial) de la SGA, mis gratuitement à disposition des partenaires culturels de la ville.
- Agenda culturel régional: collaboration à l'édition de l'agenda culturel trimestriel que Montreux-Vevey Tourisme, mandaté par le Fonds culturel Riviera, tient à jour.
- Internet: supervision de la rubrique Arts et culture du site de la Ville de Vevey (institutions veveysannes, festival IMAGES' et divers).
- Intranet: gestion d'un calendrier à l'usage des professionnels (une cinquantaine), agenda visant à une meilleure coordination des différentes manifestations culturelles.

4.1.2 Compétences du délégué à la culture

Le délégué à la culture occupe une position stratégique. Il défend les priorités de la ville dans son action en matière culturelle. Sa situation lui permet de constater, sinon de reconnaître les besoins des acteurs ou agents culturels. Son rôle de médiateur, voire de filtre est important. Conseiller de la Municipale en charge de la culture, il peut proposer des investissements nécessaires, des réorientations d'objectifs, des priorités à l'exécutif. Ni manager, ni imprésario, le délégué soutient ponctuellement des événements artistiques ou culturels (appui financier, conseils) mais n'en assume ni l'organisation, ni l'animation, qui seraient les tâches d'un «service culturel exécutif».

Dans l'ensemble, le délégué à la culture, sous l'autorité de la Municipale en charge et de la Municipalité, dispose d'une grande marge de manoeuvre et d'une action directe sur le non institutionnel: pas de commission culturelle, mais pouvoir et confiance au délégué culturel ! Les activités et les priorités du service culturel dépendent en grande partie de l'engagement, de la polyvalence et de la personnalité de son responsable.

4.2 Institutions communales

Musée Jenisch
Musée suisse de l'appareil photographique

Musée historique de Vevey
Bibliothèque municipale

Les musées et la bibliothèque sont des institutions municipales dotées de commissions municipales dont font partie des membres du conseil communal et des spécialistes de différents domaines artistiques.

Fondation Vevey Ville d'Images
Théâtre de Vevey

Oriental-Vevey – Scène du bout de la ville
Rocking Chair

Les institutions associées sont gérées par des tiers: l'Oriental et le RKC par des associations, le Théâtre de Vevey par une fondation. Elles sont au bénéfice d'une subvention régulière et liées avec la ville par une convention d'objectifs, lien institutionnel dont découle un cahier des charges. Les organes (comités de gestion et conseils de fondation), constitués de représentants des différentes parties, assurent également la liaison avec les autorités.

La Municipalité soutient et subventionne les structures institutionnelles mais n'intervient pas directement dans leur gestion. Toutes les institutions de la ville sont dotées d'une direction administrative et financière indépendante. Cela permet une gestion déléguée et, argument non négligeable, rend possible une recherche de fond spécifique par les organes institutionnels. Mais cette course au financement implique aussi une évolution des fonctions des responsables de ces institutions, parfois au détriment de leur mission principale.

Sur la base d'entretiens avec chaque responsable, une présentation détaillée de ces institutions a été élaborée. Elle figure **en annexe** au présent document.

4.2.1 Vevey, Ville d'Images: le Festival

Au début des années 90, le Syndic Yves Christen et d'autres personnalités de la région, en réaction aux difficultés économiques de notre district, proposent d'explorer le concept «Riviera de l'Image», imaginé par M. Forney, le fondateur du Musée de l'appareil photographique, pour créer les bases d'un redéploiement économique autour des institutions liées à l'image et son traitement.

La première édition du festival IMAGES', en 1995, est née du désir de fêter le 50^e anniversaire de l'Ecole de photographie de Vevey. Plutôt qu'une simple célébration, on choisit une manifestation ambitieuse et ouverte au public. La 2^e édition, en 1998, intégra le Festival international du film de comédie et offrit au public un spectacle multidisciplinaire, avec photographie, cinéma et multimédia.

Les éditions de 2000 et 2002, organisées sous l'égide de la Fondation nouvellement créée, s'inscrivent dans un tournus de trois éditions devant mettre en évidence alternativement les trois composantes du festival. Elles élargissent également le champ des produits culturels présentés (vidéo, effets spéciaux, images de synthèse) et intègrent d'autres lieux (cinéma de Chexbres, Oriental). L'édition 2002, consacrée au cinéma et confiée à Roland Cosandey, incluait la présentation et la préservation du patrimoine en plus des créations récentes. Ces dernières ont été mises en valeur par la création d'un concours international, unique en Europe, destiné aux jeunes cinéastes.

La prochaine édition aura lieu en 2004 avec une organisation professionnalisée. Désormais biennale et axée sur la photographie et le cinéma, la manifestation s'appuyera sur la riche expérience développée dans le cadre de la promotion culturelle de la Ville d'Images. L'objectif est également de renforcer le lien avec les institutions locales et régionales susceptibles d'enrichir son contenu. La collaboration avec des institutions de dimension nationale (Cinémathèque suisse, Fotomuseum Winterthur) voire internationale sera étendue.

4.2.2 Vevey Ville d'Images: la fondation

Sur l'idée de base qui était d'utiliser la tradition et les compétences de Vevey en matière d'images et de réalisation graphique, et dans le fil du Festival Ville d'Image, une fondation est constituée en mars 1999. Elle regroupe la Ville de Vevey, l'Association Images, l'Association du Film de Comédie et l'Association des intérêts de Vevey et environs. Selon ses statuts, ses buts sont de contribuer au développement culturel et économique de la région dans le domaine de l'image et de la communication visuelle, et de créer les conditions favorables à

l'implantation de nouvelles activités économiques dans cette branche par l'organisation d'animations et d'actions culturelles et formatives.

A fin 2002, la Fondation Vevey Ville d'Images, au terme d'une réflexion sur ses capacités d'intervention, a décidé de recentrer sa mission sur sa vocation culturelle, notamment par l'organisation à un rythme biennal du festival IMAGES', associé à deux concours internationaux (photo, cinéma). A cet effet, un comité ad hoc est constitué pour chaque édition.

La Fondation Vevey Ville d'Images dispose de ressources humaines et financières. Depuis l'année 2002, elle est entièrement financée par le Fonds Culturel Riviera, à hauteur de Fr. 163'000.- annuellement, montant qui doit être affecté à l'organisation du Festival IMAGES'. Un bureau sis au SwissMedia Center est mis à sa disposition par la commune, ainsi qu'une collaboratrice pour les tâches administratives.

4.2.3 Le Musée Jenisch

Le Musée Jenisch est une institution communale gérée par la Ville de Vevey depuis son inauguration en 1897. Le bâtiment a été rénové en 1987/89 et fonctionne depuis lors comme musée d'art exclusivement. Le musée a pour mission d'assurer au public l'accès à l'art et aux collections du musée par des expositions variées tout en assurant la bonne conservation des œuvres. Dans ce but, il s'efforce d'augmenter les richesses des collections pour assurer le rayonnement du musée.

L'institution abrite deux départements: le Musée des Beaux-Arts et le Cabinet cantonal des estampes. Le **Musée des Beaux-Arts** possède des œuvres représentatives des écoles suisse et étrangère ainsi que des artistes modernes et contemporains. Il réunit en outre une des plus belles collections de dessins anciens et modernes de Suisse et abrite la Fondation Oskar Kokoschka, riche de plus de 800 originaux retraçant l'évolution de cet important représentant de l'expressionnisme.

Précédé par la Fondation William Cuendet & Atelier de Saint-Prex, l'Etat de Vaud a réuni en 1987 ses collections d'estampes à Vevey dans le **Cabinet cantonal des estampes**. Depuis cette date, le Canton participe au fonctionnement du Cabinet des estampes par une subvention annuelle de Fr. 100'000.-. De plus, il poursuit une politique soutenue d'acquisition, favorisée par de nouveaux dons (environ 300 pièces par année). Une marge importante d'autofinancement permet en outre la réalisation d'un riche programme d'expositions.

En plus du budget annuel de fonctionnement, la Ville prend en charge l'infrastructure générale, soit les frais relatifs au bâtiment et les salaires (8 personnes, dont 5 à temps partiel). Le musée est doté d'une commission municipale. L'institution bénéficie également de soutiens privés, à savoir:

- La Fondation des Amis du Musée (fondée en 1985), qui participe à l'enrichissement des collections en acquérant des œuvres qu'elle dépose au musée.
- L'Association Arts et Lettres, qui apporte notamment la garantie de déficit pour les expositions.
- Les sponsors permettent l'organisation des expositions temporaires, la réalisation des catalogues et la création d'événements. En 2001, plus de 300'000 francs ont été trouvés pour contribuer aux frais d'animations et de publications pour l'ensemble du musée.

Le projet d'agrandissement du Musée Jenisch doit permettre d'offrir des espaces supplémentaires d'exposition aux collections du Musée des Beaux-Arts et également au fonctionnement du Cabinet cantonal des estampes.

4.2.4 Musée suisse de l'appareil photographique (MSAP)

Fondé par Claude-Henry Forney, le Musée suisse de l'appareil photographique s'est ouvert en 1979 dans un appartement à la Grande Place 5. Déménagé en 1989 à la Ruelle des Anciens-Fossés, il a été l'objet d'un réaménagement important en 2001 qui lui a donné un accès direct sur la Grand Place. Il s'agit d'une structure municipale dotée d'une commission municipale. La Ville de Vevey accorde un budget annuel de fonctionnement.

Deux structures privées épaulent le MSAP:

- La Fondation du Musée de l'appareil photographique, financée par des dons et sponsors, achète et rénove des objets pour augmenter la richesse des fonds;
- L'Association des amis du Musée gère la boutique du musée dont le produit sert aux acquisitions et à la gestion des expositions temporaires.

Le Musée suisse de l'appareil photographique, ouvert à tous les publics, est à la fois musée technique et musée de la mémoire. Il présente à la fois l'histoire de la photographie et de ses outils, et l'évolution des gestes et symboles d'un nouveau langage visuel, passant de l'artisanal à l'industriel. Son activité de conservation des objets se double d'ateliers et d'expositions permettant de maintenir les techniques anciennes.

Il a pour vocation de faire reconnaître l'importance déterminante de l'invention de la photographie comme nouveau langage et moyen d'expression. A ce titre, il a été à l'origine de «Vevey Ville d'Images», ses directeurs ayant participé à l'élaboration du concept Image dont M. Forney était l'initiateur. Ayant pour vocation de conserver un patrimoine technique, il se doit d'être un observateur attentif de l'histoire et de l'évolution de ces

technique et de leurs usages pour en relever les événements remarquables au travers d'expositions temporaires.

4.2.5 Musée historique de Vevey

Le plus ancien musée de Vevey, fondé en 1897, occupe le deuxième étage du «Château», bâtiment appartenant à la Confrérie des Vignerons qui abrite également le Musée (privé) du même nom. Le Musée historique de Vevey est une structure communale et ses collections appartiennent à la ville. L'équipe du musée se compose d'une conservatrice à 50% et d'un gardien à 70%. L'institution est dotée d'une commission municipale.

Le musée a parfois recours à d'autres sources de financement pour la réalisation de publications, de certaines expositions temporaires ou d'autres projets particuliers (restaurations). Il est épaulé par Vibiscum, l'Association des Amis du Vieux Vevey, dont certains membres assistent bénévolement le Musée. D'autres associations ou sponsors interviennent ponctuellement lors de certaines actions.

Le Musée historique de Vevey présente dans son exposition permanente des objets, des images et des documents relatifs au patrimoine local, sur le plan artisanal et artistique. Des expositions temporaires permettent de présenter des thèmes particuliers. L'institution remplit une mission patrimoniale essentielle, qui est la conservation de collections, la restauration des pièces, l'organisation d'animations et d'expositions comme la participation à des publications et études. En plus de la conservation du fond photographique de la Ville dont il est chargé (photographies de 1850 à nos jours), il gère un important fonds iconographique (peintures, estampes, plans). Il est également un centre de documentation pour des chercheurs et des créateurs.

4.2.6 Bibliothèque municipale

Sous sa forme actuelle, la bibliothèque municipale date de sa reprise par la commune en 1962. Installée dans l'entresol du Musée Jenisch, elle comprend les sections Adultes, Jeunesse et Phonothèque, ainsi qu'un accès Internet. L'inventaire informatisé des 45'000 ouvrages est augmenté d'environ 2'000 achats par année. Le fonds ancien de 30'000 ouvrages, encore géré sur fiches, est stocké dans les sous-sols du collège bleu.

Le personnel de la bibliothèque est employé par la commune. La bibliothèque est en outre dotée d'une commission municipale qui soutient l'équipe dans ses choix stratégiques et opérationnels.

Il s'agit avant tout d'une bibliothèque de lecture publique, assurant pour la ville et les communes voisines un service très apprécié. Avec 8'300 lecteurs en 2003 (10% d'augmentation en 2002), elle enregistre environ 105'000 prêts par année. A cela s'ajoutent environ 6'000 photocopies de documents pour les lecteurs, ainsi qu'un accès aux nouveaux médias électroniques (CD-ROM, Internet). La fréquentation est en légère hausse, principalement grâce à la section Jeunesse. Elle accueille toutes les couches sociales, mais particulièrement les classes moyennes et modestes, les personnes âgées, les mères et leurs enfants.

A ces activités s'ajoutent des animations culturelles, des rencontres et des lectures publiques en collaboration avec les librairies et éditeurs de la place. Dans le cadre de la politique d'intégration de la ville de Vevey et avec le soutien de la Commission fédérale des étrangers, elle a acquis des livres en français facile et des méthodes de langue, et organise régulièrement des rencontres interculturelles qui remportent un vif succès et rapprochent les lecteurs de différentes cultures.

4.2.7 Théâtre de Vevey

La gestion du Théâtre de Vevey fait l'objet depuis 1992 d'une convention entre la Ville de Vevey et la Fondation des Arts et Spectacles, incluant également la salle Del Castillo et le Théâtre de Verdure. Les ressources du Théâtre proviennent principalement des subventions octroyées par la Ville de Vevey et le Fonds culturel Riviera, dont il est un bénéficiaire important. Le directeur, engagé par le Conseil de fondation, est responsable de la gestion artistique et administrative des salles.

Construit en 1868, le Théâtre de Vevey fut rénové entre 1987 et 1992. La salle contient 750 places et ses équipements techniques permettent de présenter des productions à grand spectacle (fosse d'orchestre pouvant accueillir 50 musiciens) aussi bien que des pièces plus intimistes.

Le Théâtre de Vevey a aujourd'hui pour vocation d'offrir une «saison» à toute la région (40% seulement du public est veveysan), incluant productions suisses et régionales, voire internationales. Avec une prédilection pour le théâtre, l'éventail va de l'art lyrique aux spectacles «juniors» en passant par la danse. Sa programmation répond aux besoins d'un public régional et multiculturel. Elle entend promouvoir tant le répertoire (le patrimoine) que les créations originales. Une fidélisation du public, s'appuyant sur une politique d'encouragement et de promotion ciblée (abonnements «découvertes», «junior», demi-tarif pour étudiants), a donné des résultats probants puisque la part d'autofinancement s'élève à 85%.

Surtout voué à l'accueil, à l'achat de spectacles déjà mis en scène, le Théâtre est aussi ouvert à des co-productions et créations, notamment avec la compagnie «Les Nomades». Lieu des manifestations officielles de la Ville, il collabore en outre avec nombre d'associations locales et régionales, accueille les spectacles de

troupes ou d'organisations, permet à Arts et Lettres ou au concours Clara Haskil de proposer leurs propres événements culturels, met ses installations à disposition de la radio/télévision.

4.2.8 Oriental-Vevey - Scène du bout de la ville

La gestion et la programmation artistique du Théâtre de l'Oriental (300 places) sont aujourd'hui placées sous la responsabilité de l'Association Oriental-Vevey, selon une convention signée en 2001. Auparavant, il faisait partie des salles gérées par la Fondation des Arts et Spectacles, mais, à la suite du Forum 1998, la ville a décidé de la confier à un collectif de jeunes créateurs, la compagnie «Théâtre-Ensemble Chantier interdit», dont le but était de créer un lieu de création et d'accueil permanent dans le domaine du théâtre et de la musique contemporaine.

L'institution reçoit de la Ville de Vevey, en vertu d'un contrat de confiance d'une durée initiale de trois ans, une subvention annuelle couvrant environ la moitié de son budget. Une commission de gestion paritaire entre la commune et l'association assure la coordination. L'association se finance par des parrainages et des cofinancements ainsi qu'en louant à des tiers les locaux mis à sa disposition, en encaissant les entrées et les recettes du bar. La première année d'exploitation a été un succès tant au niveau artistique que sur le plan de la gestion.

Le Théâtre de l'Oriental est devenu la vitrine régionale de la création scénique contemporaine. L'idée est d'y mener à la fois une politique de création – de la naissance de l'idée à la première représentation – et de coproduction ou d'accueil/résidence dans le cadre d'un système d'échange avec d'autres lieux de Suisse. En accord avec le cahier des charges, la saison en cours propose trois créations théâtrales, trois créations musicales, plusieurs accueils ainsi que le projet de résidence jazz, soit plus de 200 représentations publiques. En outre, une clause prévoit une subvention spécifique destinée à des événements multiculturels dans le cadre de l'intégration des étrangers.

Si les lieux doivent encore être améliorés quant à l'équipement technique et le confort des spectateurs, ils permettent, par leur modularité, la coexistence de plusieurs activités artistiques simultanées: répétitions et représentations dans la salle, rencontres et concerts dans le foyer-bar, expositions et conférences dans la galerie-caveau. Dans la limite des plages de temps non occupées par la Saison, l'Association Oriental-Vevey maintient à cet espace sa vocation de lieu d'accueil pour les groupements régionaux et de salle de dégagement par rapport au Théâtre de Vevey.

4.2.9 Rocking Chair (RKC)

A l'initiative de l'Association de la Ferme Menthée (AFM), de l'Association Tous Artistes Confondus (ATAC) et de la Municipalité de Vevey, le Rocking Chair a ouvert en décembre 1992. Devenu scène musicale nocturne et club romand, il accueille aussi bien des groupes extérieurs que des formations locales. Sa gestion a été confiée à ATAC, qui dispose d'une structure professionnelle de six permanents (programmation/promotion, réalisation technique, entretien et gestion des locaux). Les charges sont couvertes d'une part par les subventions versées par la Ville de Vevey et d'autres communes du district, et d'autre part par les recettes de la billetterie, des bars et du sponsoring.

La Ferme Menthée regroupe l'espace Rocking Chair, l'AFM et l'agence du même nom. Celle-ci, qui dépend de l'Animation Jeunesse, permet à des groupes régionaux de répéter dans des locaux à prix modique. Quant à l'espace Rocking Chair, il comprend une salle de concert modulable de 650 places (ou 200 places assises), des annexes et le Sofa Bar, disposant d'une petite scène pour des soirées intimes et de petite envergure (jusqu'à 150 personnes). Le RKC a également repris le studio d'enregistrement professionnel monté dans les locaux par Full Range, destiné avant tout aux groupes veveysans désireux de produire un CD à moindre coût.

Dépendant depuis le 1^{er} janvier 2003 de «Culture», le Rocking Chair a clairement pour vocation de participer au rayonnement des musiques actuelles et de servir de tremplin pour les groupes régionaux. La programmation est ouverte à des courants musicaux très diversifiés, du rock aux musiques du monde, en passant par le hard core, l'électronique, la pop (acoustique) et le jazz. La saison du RKC s'étend de septembre à juin et propose deux à quatre concerts de renommée internationale et trois à quatre soirées DJ's par mois, plus diverses soirées à thème.

Une grande partie des événements organisés au RKC sont des locations pour soirées DJ's, très courues. Mais, au risque de perdre sa vocation première, il ne peut être à la fois un club de concerts et un club de danse. Le but à long terme est de baisser le ratio des locations, notamment en augmentant le nombre de co-productions. La programmation devrait assurer 75% des spectacles. Quant à la fréquentation, il apparaît que le public potentiel (Suisse romande et Sud de la Suisse allemande) se déplace facilement lors de spectacles de réputation internationale et représente environ 70% de la clientèle, le solde étant du public régional. Le prix d'entrée est adapté aux moyens financiers du public visé et calculé en fonction de l'événement.

4.3 Associations à but culturel, espaces culturels et manifestations partenaires

Les espaces culturels sont des partenaires reconnus, certains bénéficient d'aides régulières, d'autres d'aides ponctuelles.

4.3.1 Les Temps Modernes

Dans une ancienne friche industrielle, des espaces ont été créés en 1994 pour répondre aux nombreuses demandes d'artistes et d'artisans de la région. Aujourd'hui, ce sont plus d'une trentaine de locaux qui occupent des espaces de travail et de création. Un restaurant anime le cœur de cet ensemble qui comporte encore deux lieux offrant des activités culturelles: la Salle Carrée avec une programmation ouverte sur les cultures du monde et un caveau qui programme de la musique électronique. Géré de manière associative, le lieu vit grâce à un fort engagement fort de ses membres et de personnes motivées par une vie nocturne de qualité. Dans la mesure où tout le quartier situé au Nord de la gare CFF est en sursis, l'avenir des Temps Modernes reste aléatoire. La commune offre une petite subvention pour les activités culturelles régulières et soutient, de cas en cas, un projet ponctuel.

4.3.2 L'Espace Guinguette

Non loin des Temps Modernes, l'Espace Guinguette est installé dans une ancienne usine. Au départ du projet, une équipe de copains s'est prise au jeu et a créé un espace ouvert à la fête. Par goût, mais aussi pour répondre à la demande, les initiateurs offrent un espace pour de jeunes artistes ou des compagnies théâtrales au début de leur carrière. Cet espace assume une fonction de découverte et de «nouvelle scène» pour des artistes régionaux et contribue aux activités de la vie culturelle nocturne. La ville soutient, de cas en cas, un spectacle présenté à l'Espace Guinguette.

4.3.3 Le Loft

Espace également installé dans une friche industrielle, le Loft est dévolu principalement à la danse contemporaine. Depuis plus de dix ans, il est le lieu de travail et de résidence de la Compagnie Nomades, qui s'est installée au début des années 90 à Vevey. Elle s'articule autour d'un chorégraphe, Serge Campardon, et d'une responsable artistique qui est aussi danseuse, Florence Faure. La compagnie crée chaque année un spectacle qui est présenté au Théâtre de Vevey. Au bénéfice de nombreuses tournées en Europe mais aussi en Afrique, la compagnie organise régulièrement des stages de danse et d'expressions corporelles. La Compagnie Nomades est au bénéfice d'une aide importante pour son fonctionnement de la part des communes du district de Vevey (Fonds culturel Riviera).

4.3.4 Le Théâtre de Poche de la Grenette

Installé dans deux magnifiques caves d'une vieille bâtisse historique du centre ville, le Théâtre de poche de la Grenette est né de la volonté d'un mécène, M. Edouard Gétaz, qui a voulu offrir au début des années 80 un nouveau lieu culturel à la population veveysanne. Cet espace culturel a été soutenu principalement par des fonds privés; aujourd'hui, les principaux bailleurs de fonds ont réduit leurs aides et les locaux sont à vendre. L'association qui gère ce lieu doit trouver de nouveaux moyens financiers pour racheter les locaux et financer son exploitation. La ville de Vevey soutient depuis plusieurs années ce théâtre en accordant une aide à la création et à l'exploitation. Par contre, la ville ne souhaite pas participer au rachat des locaux car elle est déjà très engagée dans plusieurs institutions culturelles.

4.3.5 L'Hôtel de Ville de Vevey

Le service culturel organise quatre fois par année des expositions d'arts plastiques et visuels à l'Hôtel de Ville. Ces expositions offrent aux artistes de la région une certaine reconnaissance par les autorités et une plateforme pour faire connaître leur art. Les expositions sont une manière de créer des liens entre l'administration communale et les citoyens et de faire en sorte que la population s'approprie un peu son Hôtel de Ville. Ces expositions sont aussi l'occasion de mettre en lumière les échanges entre Vevey et ses villes jumelles car des artistes de Carpentras ou Müllheim exposent parfois à l'Hôtel de Ville.

4.3.6 Association Arts et Lettres

Une des plus anciennes associations culturelles de la ville, Arts et Lettres, joue un rôle très important dans notre cité. Constituée de personnalités du monde des arts, elle est active dans le domaine des beaux-arts en gérant une galerie qui a pignon sur rue. Dans le cadre du Théâtre de Vevey, Arts et Lettres programme et assure seule les charges financières de nombreux concerts de musique classique et contemporaine de très haute qualité. Cette offre culturelle est encore complétée par des séries de conférences et débats.

4.3.7 Le Conservatoire de musique et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera

Le Conservatoire, tel que nous le connaissons aujourd'hui, est le fruit d'une fusion en 2001 entre les conservatoires de Montreux et celui de Vevey. Avec près de mille élèves, cette institution est une des plus importantes du canton. L'école de jazz, fort réputée, assure la formation de nombreux musiciens de la région.

Placé sous une direction unique, ce conservatoire multi-sites offre un enseignement de grande qualité aux jeunes et moins jeunes de toute la Riviera vaudoise. La commune soutient financièrement les activités du conservatoire. Le Conservatoire étant à l'étroit dans ses murs, le projet de déménagement dans la Maison de Warens devrait se réaliser courant 2004-2005.

4.4 Fêtes et festivals

4.4.1 Fête des Vignerons

Parler des activités culturelles à Vevey sans évoquer **la Fête des Vignerons** serait une erreur impardonnable. Occasion pour célébrer les vignerons, la vigne et le vin, la Fête des Vignerons est devenue, au fil des siècles, une manifestation de tout premier plan en Suisse. Elle se déroule traditionnellement tous les 25 ans et implique des milliers de bénévoles, figurants et chanteurs de la région. Sa portée artistique est immense car elle fait appel aux meilleurs compositeurs, décorateurs, metteurs en scène, costumiers et techniciens du moment. Durant la fête, la Ville de Vevey est entièrement tournée vers le spectacle et accueille des centaines de milliers de spectateurs. Cette fête est indéniablement ancrée dans nos traditions, en les perpétuant, mais aussi dans son époque car elle fait appel à des créations artistiques originales. La Ville de Vevey s'implique considérablement dans cette manifestation unique au monde en offrant son territoire et son soutien.

4.4.2 Le Festival des artistes de rue

Le Festival des artistes de rue a soufflé ses dix bougies en 2002 et continue d'être une des manifestations phares de l'été. Résolument populaire, cette manifestation gratuite attire de nombreux artistes de rue provenant de toutes les parties du monde. Les spectateurs, de la région et d'ailleurs, se déplacent en famille pour admirer le talent des artistes et célébrer des spectacles qui ne demandent ni scène, ni gradins, mais juste un peu d'attention. Ce festival est un des meilleurs vecteurs pour «vendre» les charmes de notre cité et nous faire rêver. La commune de Vevey soutient cette manifestation en mettant à disposition gratuitement les services de la ville et en versant une subvention.

4.4.3 La Fête multiculturelle

La Fête multiculturelle, née de la volonté des autorités et de citoyens engagés, se veut un lieu de rencontre pour les multiples communautés qui constituent la population veveysanne. Dans le but d'une meilleure intégration, l'idée est de reconnaître nos différences et d'en apprécier les richesses. Durant deux jours, les communautés sont invitées à présenter un spectacle sur scène et tenir un stand présentant des produits de leur pays. Cette fête, qui se déroule dans un quartier décentré de la ville – la Place Robin - est un vrai melting-pot mélangeant couleurs, odeurs et saveurs. Le succès des deux premières éditions a encouragé les initiateurs à reconduire la formule d'une fête annuelle qui va devenir, sans aucun doute, un rendez-vous marquant de la vie de notre cité. La commune soutient financièrement cette manifestation au titre de l'aide à l'intégration des étrangers et de la multiculturalité.

4.4.4 Animai

Animai, fête par et pour les jeunes, est organisée depuis plus de vingt ans par le Service de la jeunesse qui assume une part du financement. Elle a pour vocation d'offrir un espace d'expression pour les groupes de musique de la région et de rendre possible la rencontre avec le public. Souvent l'aboutissement de plusieurs mois de travail, Animai est un révélateur de la dynamique et de la créativité des jeunes de la région. Outre la scène musicale, l'on peut assister à des démonstrations de danse, de cirque et d'improvisation théâtrale. Cette fête est aussi le reflet des modes et tendances qui influencent les jeunes générations.

4.4.5 Festival de l'AQV

Dans la cour de la Valsainte, l'Association du Quartier de la Valsainte met sur pied un festival d'été accueillant différentes formes d'expression, allant de la danse à la musique classique en passant par le jazz et le théâtre.

4.5 Les sociétés locales

Les sociétés locales sont la richesse d'une communauté ! Nous nous associons à cette affirmation car notre cité est animée par de très nombreuses sociétés locales constituées d'hommes et de femmes qui pratiquent avec talent leur passion. Que cela soit dans les cultures populaires (chants, musique, danse), dans la pratique d'une activité récréative ou sportive, l'engagement de toutes ces personnes est la preuve que l'être humain a besoin de se réaliser, de stimulations et de s'assembler autour d'idées et de projets nobles. La commune de Vevey est très fière de pouvoir compter autant de groupements et les soutient par une aide financière et matérielle.

Sans prétendre à l'exhaustivité, il paraît utile de proposer une classification des différentes sociétés que la Ville de Vevey soutient régulièrement ou ponctuellement dans le domaine de la culture au sens large. Sans vouloir d'ailleurs entrer dans une exégèse du mot «culture», il faut d'ailleurs relever que la simple existence de cette foule d'associations est en elle-même un fait culturel d'importance propre à notre type de société.

4.5.1 Sociétés à but culturel principal

On entend par là des associations axées sur la pratique ou l'enseignement d'un art ou d'une pratique culturelle. Cela englobe naturellement les sociétés de chant (Chanson veveysanne, autres), de danse (y compris les écoles), de théâtre, de musique, d'activités créatrices pour les enfants (Richard Delavy), etc.

4.5.2 Sociétés à but culturel annexe

Cette catégorie comprend de nombreuses sociétés dont le but principal est défini clairement comme dépendant d'un autre domaine, mais qui ont malgré tout des activités de type culturel soit d'une manière annexe, soit ponctuellement durant l'année.

Le cas qui vient le plus immédiatement à l'esprit est celui des sociétés de gymnastique, qui présentent un spectacle annuel regroupant prestations sportives et spectacle. Ce sont également les clubs de toute sorte qui mettent sur pied des manifestations comportant un aspect culturel, comme une exposition historique dans le cadre d'une compétition sportive (Vevey-Natation), une plaquette commémorative à l'occasion d'un anniversaire (90 ans du Vevey-Sports), un spectacle à but lucratif pour financer un investissement d'utilité publique, etc.

Dans certains cas, on peut même imaginer d'inclure dans cette catégorie des entreprises à but lucratif, dont une activité de parrainage recouvre un indiscutable contenu culturel (soutien à une exposition, spectacle offert aux clients) ou qui financent une prestation culturelle les concernant (publication des archives ou d'une monographie de l'entreprise).

4.5.3 Sociétés généralistes

Ce concept regroupe des sociétés regroupant des membres définis par des critères professionnels, confessionnels, partisans, etc. Elles ont une activité globale et s'intéressent à la vie de la cité dans son ensemble, mais peuvent avoir des activités particulières ou ponctuelles dans le domaine de la culture.

Cela concerne par exemple les églises, qui offrent au public des concerts ou des spectacles, les partis politiques qui mettent sur pied des débats sur des thèmes culturels, les associations de commerçants qui soutiennent des manifestations culturelles (animation de Noël, Marchés folkloriques, etc.).

4.5.4 Associations de quartier

Malgré sa petite taille, la Ville de Vevey possède une identité de quartier indéniable, en tout cas pour certaines parties de son territoire. On pense en particulier à l'APERRO, qui anime Plan-Dessus, ou à l'Association du Quartier de la Valsainte (AQV), très active dans le domaine culturel avec son festival de l'est de la ville.

A terme, cette activité très ciblée géographiquement pourrait se développer avec la prise de conscience d'une identité spécifique et d'intérêts communs dans des zones comme Gilamont, Plan-Dessous, St-Martin, Vieille Ville, etc.

4.6 Autres événements ou institutions

4.6.1 Les jumelages

Vevey a deux villes jumelles: Carpentras et Müllheim. Le jumelage de Carpentras va bientôt fêter son vingtième anniversaire. Müllheim, quant à lui, a marqué en 2003 l'événement de son cinquième anniversaire. Ces jumelages se nourrissent de nombreux échanges qui sont issus des domaines politiques, économiques, culturels, sportifs et scolaires. Les villes jumelles ont été choisies pour leur similitude avec Vevey. Plusieurs points communs nous rapprochent: la taille des villes, le fait qu'elles sont situées dans une région viticole, leur ouverture sur le monde. Chaque rencontre est l'occasion de célébrer l'amitié et d'enrichir notre connaissance mutuelle.

A ces jumelages directs s'ajoutent les contacts que Vevey entretient d'une manière plus ou moins régulière avec les «jumeaux de nos jumeaux», en particulier Gray (Müllheim) et Seesen (Carpentras).

4.6.2 Le COmité CUlturel – CoCu

Créé en 1994 pour pallier aux lacunes en matière de soutien pour des projets culturels dits «alternatifs», le COmité CUlturel est une institution très informelle. Quelques acteurs des milieux culturels de la région font office d'interface entre les initiateurs, créateurs, associations, institutions et infrastructures.

Comme il n'existait pas à l'époque de répondant culturel communal, la Ville de Vevey a confié la gestion du budget alloué au service Animation Jeunesse, fonctionnement toujours d'actualité.

Le but du CoCu est de rendre possible la réalisation de projets à vocation culturelle en leur accordant une garantie de déficit pour autant que le budget soit réaliste et équilibré (prestations complémentaires: conseils, relais).

5 Engagement financier de la ville

Le soutien qu'apporte la Ville de Vevey à la culture au sens large ne se résume pas à une rubrique unique au budget communal. Tout d'abord, on trouve des soutiens à caractère culturel dans plusieurs services de la ville (Greffes et administration centrale, Services sociaux, Promotion économique). Ensuite, nombre de dépenses occasionnées par des faits culturels (spectacles, événements, décorations, locations, etc.) sont incluses dans les frais de fonctionnement usuels des services et ne font pas l'objet d'une facture ou d'un décompte, ni même d'un recensement.

En ce qui concerne le type d'engagement et sa durée, il est possible d'établir le résumé ci-dessous.

- Subventions ordinaires et régulières: une institution ou une association est inscrite dans le budget de la ville.
- Une convention de subventionnement: la ville et une institution sont liées par un accord de 4 ans.
- Une subvention ponctuelle: un créateur ou une association indépendante reçoit une aide pour la production et/ou la diffusion d'un projet culturel.
- Un contrat de confiance ou de prestations: pendant 2 ou 3 ans, une compagnie, un groupe musical bénéficie d'un contrat pour réaliser leur projet artistique.

5.1 Budget culturel

En se basant sur les chiffres des comptes 2002, il apparaît que la culture représente le **4,2 %** des dépenses totales de la Ville de Vevey. Voici un récapitulatif extrait des comptes 2002 de la ville:

Dépenses totales pour la culture, moins la part destinée aux cultes (total des dépenses du chapitre 8 moins les centres budgétaires 841 et 842):	Fr. 4'223'829.— (100%)
Part de soutien à l'institutionnel, subventions ordinaires:	Fr. 3'724'226.— (88%)

Détails des subventions ordinaires:

Participation au Fonds culturel Riviera 749'568.—, Le Conservatoire 228'753.—, le Théâtre de poche de la Grenette 40'000.—, l'Oriental – Vevey 203'923.—, le Rocking Chair 95'000.—, la Fondation des Arts et Spectacles 255'000.—, le Musée des Beaux-Arts 848'303.—, le Cabinet des estampes 216'017.—, le Musée suisse de l'appareil photographique 544'762.—, le Musée historique de Vevey 220'324.—, la bibliothèque 322'576.—.

Il reste donc 12% du total pour l'attribution d'autres subventions. Outre les lignes spécifiques régulières destinées à diverses organisations et espaces culturels, le plan comptable de la ville comprend les trois lignes suivantes:

- | | |
|--|-----------|
| - les Frais de location de salles pour les soirées des sociétés locales: | 42'686.-- |
| - les Aides et subventions à des manifestations culturelles: | 72'079.-- |
| - les Expositions diverses: | 32'444.-- |

Ces postes sont gérés par le délégué à la culture et les deux derniers sont consacrés aux aides ponctuelles.

En s'appuyant sur les chiffres des comptes 2002 et des budgets 2003 et 2004, un essai de typologie donne la répartition suivante:

	B2004	B2003	C2002
Musées			
Musée Jenisch	871'300.—	860'900.—	848'303.—
Cabinet des Estampes	274'400.—	233'500.—	216'017.—
Appareil photographique	584'400.—	586'300.—	544'762.—
Musée historique de Vevey	259'700.—	226'200.—	220'324.—
Fondation Cuendet	5'000.—	5'000.—	
Sous-total	1'994'800.—	1'911'900.—	1'829'406.—
Bibliothèque municipale	372'300.—	350'900.—	322'576.—
Théâtres			
Fondation des Arts et Spectacles	255'000.—	255'000.—	255'000.—
Grenette	40'000.—	40'000.—	40'000.—
Oriental	195'000.—	195'000.—	213'923.—
Sous-total	490'000.—	490'000.—	508'923.—
Fonds culturel de la Riviera	750'000.—	750'000.—	749'568.—

Conservatoire			
Formation musicale	230'000.—	230'000.—	228'753.—
Culture Jeunes			
RKC + Animai	143'000.—	143'000.—	139'523.—
Aide à la création			
Musique – Danse – Théâtre – Cinéma – Edition	113'800.—	122'800.—	118'879.—
Musique populaire			
Chorales – Fanfares – Chant – Formation (Crescendo)	237'900.—	219'000.—	214'092.—
Musique classique	25'000.—	25'000.—	54'000.—
Sociétés locales (soutiens/rembours. salles)	30'000.—	25'000.—	42'686.—
Subventions diverses à manifest. culturelles	31'000.—	31'000.—	45'029.—
Total	4'417'800.—	4'298'600.—	4'253'435.—

5.2 Types de soutien

La Ville de Vevey est engagée de plusieurs manières en faveur de la culture. L'étude du budget et des comptes fait apparaître un certain nombre de dépenses, correspondant à des frais d'exploitation, à des subventions annuelles, à des subventions ponctuelles ou à des frais assumés par la commune en faveur d'une organisation tierce.

5.2.1 Frais d'exploitation

Cela concerne surtout les institutions propriétés de la commune, qui assure les salaires du personnel et les frais de fonctionnement. Ce mode de financement concerne donc les musées et la bibliothèque. Le budget et les comptes annuels contiennent toutes les indications sur ce fonctionnement. On constate parfois que la gestion du bâtiment est dissociée de son exploitation, si bien qu'il est difficile d'avoir une idée précise de l'engagement total de la ville.

Il faut également relever qu'aux chiffres concernant le fonctionnement de l'institution s'ajoutent parfois des montants figurant à d'autres rubriques, en particulier pour le Musée Jenisch et le Cabinet des Estampes, dont les frais induits par les expositions temporaires apparaissent dans des comptes d'attente au bilan.

5.2.2 Subventions ordinaires et extraordinaires (Sources: L. Boegli et P. Gazareth, 1998)

L'octroi des subventions dépend de l'autorité législative pour ce qui touche aux aides régulières et de l'autorité exécutive pour ce qui concerne les subventions extraordinaires (ponctuelles).

- Les subventions ordinaires sont des aides régulières destinées aux institutions, organismes et infrastructures ayant une activité permanente en matière de culture. Elles font chacune l'objet d'un poste au budget et sont votées chaque année dans ce cadre. Pouvant subir des modifications, ces subventions sont en principe reconduites d'année en année et représentent un engagement à long terme des autorités. Elles soutiennent les organisations concernées dans leur fonctionnement général et assurent leur pérennité.
- Les subventions extraordinaires sont des aides ponctuelles, des subventions à des projets (mise sur pied d'une production, création d'une œuvre, festival etc.) accordées à des personnes et à des organisations indépendantes. Elles font partie d'une enveloppe budgétaire globale (répartie sur deux postes budgétaires) gérée par la Municipale de la culture et le délégué à la culture. **Elles représentent la partie la plus mouvante des subventions versées par la ville et l'axe principal de soutien à la création artistique locale et indépendante.**

Caractéristiques: soutien direct aux artistes, souplesse dans l'attribution liée à la demande, saupoudrage et variété des bénéficiaires, effet multiplicateur de la subvention.

La création est, du fait de son caractère ponctuel, l'objet principal des subventions extraordinaires. Elle doit cependant être suivie d'une diffusion. L'octroi des subventions doit donc tenir compte de ces deux aspects afin d'atteindre pleinement son objectif. En particulier, le soutien à la diffusion, notamment dans le domaine des arts de la scène, est destiné à des tournées ou à l'accueil de créations non indigènes. Mis à part certains domaines artistiques spécifiques, la diffusion se présente comme une fonction complémentaire «qui

visé à assurer une existence suivie des œuvres artistiques dans la sphère publique.» (J-Y Pidoux, O. Moeschler, Office fédéral de la statistique, 2001). En règle générale, une aide à la création doit être subordonnée à une diffusion programmée de l'œuvre soutenue.

Les subventions accordées par la ville revêtent une grande importance dans la mesure où elles déclenchent l'octroi d'autres aides communales, cantonales, fédérales et privées, sources de financement qui peuvent atteindre jusqu'au quintuple de l'aide apportée, (Rapport d'information concernant la politique culturelle de Neuchâtel, 1998). Les auteurs L. Boegli et P. Gazareth mentionnent qu'une subvention de la ville apparaît pour la majorité des bénéficiaires comme une condition sine qua non à la création de projets, voire à l'existence même de l'acteur culturel.

L'expérience a montré que les subventions ponctuelles sont en quelque sorte le «pot commun» dans lequel le délégué à la culture puise pour soutenir les multiples projets qui parviennent en cours d'année (poste Aides et subventions à des manifestations culturelles). Par ce poste, il est en mesure de soutenir les créations théâtrales et musicales, les manifestations locales, les éditions de livres, les festivals, les productions de CD, etc. Ces montants, souvent très modestes, sont très importants pour les initiateurs de projets sur Vevey car, munis de notre soutien, ils peuvent alors prospecter auprès de la Loterie romande, du Canton de Vaud ou d'autres fondations ou sociétés qui n'entreraient pas en matière si la Ville de Vevey n'avait pas déjà octroyé une aide. Il s'agit là du fameux effet de dominos !

5.2.3 Aides non monétaires

Dans la mesure de ses disponibilités, le délégué à la culture informe les associations sur les nombreux réseaux existants, dispense aides et conseils pour l'élaboration de dossiers de recherches de fonds et la création d'associations culturelles (statuts). Les facilités de contact permettent une collaboration et un climat de partenariat entre les acteurs culturels et le Service culturel.

Un autre mode d'action est le partenariat, dans lequel le délégué assure la liaison avec les institutions associées de la ville (dont il accompagne les activités culturelles et artistiques) et avec d'autres partenaires les espaces culturels subventionnés.

Des modalités de partenariat pourraient être étendues à d'autres membres actifs de la collectivité, soit le monde associatif artistique et certains groupements locaux, bénéficiaires des subventions ponctuelles ou d'aides diverses, en définissant des règles et des objectifs à moyen et à long terme.

5.2.4 Coûts indirects

Sans vouloir faire un inventaire détaillé des interventions à charge de la commune dans le cadre d'un événement culturel, nous désirons pourtant rappeler que la ville engage parfois des montants importants pour permettre à certaines sociétés de mettre en œuvre leurs projets. Lorsqu'on envisage une pondération des soutiens selon le type de bénéficiaires, il convient de ne pas oublier ces charges, trop souvent considérées comme devant de toute manière être assumées par la collectivité.

Nous nous contentons d'en énumérer quelques-unes sans plus de commentaires:

- Mesures de police pour le bon déroulement d'une manifestation sur le domaine public
- Aménagements de la voirie pour le même type d'événement
- Nettoyage des lieux après la manifestation
- Contrôles de conformité des installations (nuisances sonores) et des produits (denrées alimentaires, boissons alcoolisées)
- Perte de recettes lors de l'utilisation de certains lieux (places de parc)

5.3 Objectifs des subventions culturelles

La description détaillée des différents types d'activités institutionnelles (en annexe) occupe une place importante dans cet état des lieux. La culture est en quelque sorte officialisée par la reconnaissance liée à l'octroi des subventions.

La place qui leur est accordée ici n'exprime pas un jugement de valeur sur la légitimité des entreprises artistiques soutenues ou non par les pouvoirs publics, et ne stigmatise pas la différence entre genres, traditionnel et avant-garde. Mais ce constat laisse transparaître le degré de reconnaissance de ces entreprises par la ville et en fait un contexte de référence important.

«Sont, en ce sens légitimes, ceux qui sont légitimés: ils reçoivent des financements réguliers, qui les font apparaître en tant qu'institutions de production artistique dans les budgets des collectivités publiques, voire dans la loi», J-Y. Pidoux et O. Moescler (Office fédéral de la statistique 2001).

Selon les mêmes auteurs, un fort degré d'institutionnalisation au détriment des aides ponctuelles peut exprimer que la culture est un domaine important et vaut mieux qu'un soutien en forme de saupoudrage, qu'il vaut la peine d'en garantir la survie par des subventions allouées au fonctionnement des institutions culturelles.

5.3.1 L'enjeu des subventions ponctuelles

Représentant environ le dixième du budget culturel global de la ville, ces subventions limitées n'en sont pas moins indispensables puisqu'elles contribuent à l'épanouissement de la vie culturelle veveysanne hors institutions. Ces subventions soutiennent différentes formes de cultures (traditionnelles ou plus avant-gardistes) et contribuent à l'éclosion de manifestations culturelles uniques (événements et festivals). Les bénéficiaires sont très divers: professionnels indépendants (ou appartenant à des associations), diverses associations et sociétés locales.

Les options prises au travers de subventions ponctuelles accordées à des personnes ou des organisations indépendantes sont également révélatrices des choix de la ville et d'une certaine ambivalence. Elles recouvrent deux priorités essentielles: le désir de préserver la richesse et la diversité du tissu culturel et associatif de la ville d'une part, et celui de développer l'aide à la création contemporaine d'autre part (*bibl. L. Boegli et Gazareth*).

Ces priorités ne recouvrent pas tout à fait les mêmes objectifs, ni les mêmes préoccupations. La première correspond à la participation active du plus grand nombre d'habitants à la vie artistique de la cité, garantit la diversité et la satisfaction d'un maximum de demandes. La seconde correspond à une politique centrée sur les créateurs, où la recherche et l'expérimentation sont possibles.

5.3.2 Part des subventions ponctuelles destinée au «non institutionnel»

Lors du forum sur la création contemporaine de 1998, les remarques ont stigmatisé la part trop importante dévolue au pan institutionnel. La question est de savoir si une augmentation des subventions ponctuelles doit se faire au détriment du soutien aux institutions et donc entraîner simplement une modification de la répartition actuelle des subventions.

Tout en privilégiant la diversité des objets soutenus, le montant consacré au poste Aides et subventions à des manifestations culturelles vise en partie la promotion de la création contemporaine. Le budget bien qu'en constante augmentation (il a doublé en 2,5 ans) est souvent épuisé dans les six premiers mois de l'année et contraint à «une politique des petits pas».

5.4 Octroi des aides ponctuelles

Les subventions ordinaires et les frais de fonctionnement sont du ressort des autorités politiques. A l'occasion du vote sur le budget, le Conseil communal donne son accord aux montants prévus. Ceux-ci peuvent avoir été proposés par le Service culturel ou un autre organe, il n'en demeure pas moins que la décision appartient au monde politique.

Pour l'octroi des subventions ponctuelles, la ville a choisi la formule d'une sélection opérée par une personne unique, en l'occurrence le délégué, sous l'autorité du/de la Municipal/e en charge. Selon l'enquête déjà citée sur la ville de Neuchâtel, lorsque la personne de contact est celle qui a le pouvoir de décision, la rapidité et la justification des choix mais aussi leur arbitraire sont favorisés, à l'inverse d'une commission décisionnelle ou consultative.

Dans ce dernier cas, la diversité des points de vue, des connaissances et des sensibilités artistiques diminue l'arbitraire, les décisions prises sont en général plus consensuelles. Une commission décisionnelle implique des lourdeurs administratives, notamment un délai pour le dépôt des demandes, et requiert une organisation plus rigide, moins à même de gérer l'imprévu. Par ailleurs sa composition pose aussi le problème de sa légitimité.

5.4.1 Compétences

Dans le cadre de la politique élaborée avec la Municipale en charge, le délégué a la même compétence financière qu'un chef de service (jusqu'à 3'000 francs). Les dossiers qui requièrent un engagement supérieur, soit jusqu'à 10'000.-francs, sont discutés avec le (la) Municipal(e), directeur(trice) du service culturel. La liste des attributions est diffusée dans le rapport de gestion de la Municipalité, sous la rubrique Service culturel.

En plus du poste Aides et subventions à des manifestations culturelles (60'000 francs), le poste budgétaire «Expositions diverses» (20'000 francs) a été développé depuis 2001 pour permettre à Vevey, Ville d'Images, par le biais du Service culturel, de soutenir des expositions ainsi que des partenaires explorant ce domaine (par ex. Baryte, Association pour la photographie).

5.4.2 Déroulement

Le financement des projets est l'une des tâches importantes du délégué. Instance de contact, il a une prise directe sur le budget. Il est chargé d'étudier les demandes ponctuelles formulées par des individus, des associations ou des institutions qui lui sont adressées tout au long de l'année. Chaque versement résulte d'un contact, d'un courrier, d'une ou plusieurs rencontres, parfois de rapports intermédiaires.

Le suivi des projets se termine par la vérification de l'adéquation entre le projet, le «produit» fini et sa diffusion. Dans le cas des productions scéniques ou de vernissages d'expositions, la présence du (de la) conseiller (conseillère) municipal(e) ou du délégué à la culture marque l'intérêt de la ville.

5.4.3 Critères de décision

Les octrois sont décidés au fur et à mesure des requêtes dans les limites du budget alloué par la ville. Les critères d'attribution sont liés à la qualité, à l'environnement et à la faisabilité des projets.

- **Faisabilité:** ressources présentes, maîtrise de la partie administrative comme de la partie artistique, existence d'autres sources de financement.
- **Territorialité et localisation:** lien géographique du requérant ou du projet avec Vevey et sa région.
- **Professionnalisme:** priorité à la production artistique, soutien aux productions ou manifestations d'artistes indépendants ou d'associations artistiques, exceptionnellement à celles des amateurs.
- **Focalisation sur la culture:** distinction (parfois difficile) entre la dimension artistique et l'aspect socioculturel.

5.4.4 Vision globale et opportunités

Les subventions ponctuelles sont destinées prioritairement à des projets indépendants, production et diffusion. Elles répondent à un double impératif:

- La pluridisciplinarité, le soutien de la diversité culturelle;
- L'ouverture à une culture de création et d'innovation.

Pensée surtout en réponse à la demande locale, cette politique sectorielle n'entend pas privilégier particulièrement certains modes d'expression. Les domaines représentés sont fonction de l'offre artistique: musique (classique et contemporaine, jazz), théâtre, art plastiques et arts visuels (photo, cinéma), édition...

«L'air du temps» est un élément de la décision que le délégué se réserve d'invoquer afin de conserver une certaine souplesse dans l'application des critères. Cela permet de s'adapter à l'émergence de nouvelles offres artistiques et aux envies culturelles. C'est aussi suivre les évolutions et les transformations de la scène et de l'expression artistique. Ainsi la musique contemporaine, domaine émergent, se transformera peut-être en un point fort de la région.

6 Pistes et scénario possible de la Politique culturelle

Comme toute collectivité misant sur la culture, Vevey est contrainte de penser en termes de concurrence ou de complémentarité, de dialogue ou d'ignorance vis à vis des autres pôles culturels. Malgré une dynamique reconnue à l'extérieur, le profil culturel de Vevey est encore flou et mal perçu. Vevey n'a ni les moyens, ni l'ambition de concurrencer la politique de prestige de grands pôles culturels comme Genève et Lausanne (sources: Boegli et Gazareth, 1988).

Dans le cas de Vevey, le besoin de créer une identité spécifique et différenciée des autres pôles régionaux voire nationaux répond également à une nécessité économique. Il ne faut pas oublier que la politique de Vevey Ville d'Images est née de l'effondrement de l'industrie veveysanne traditionnelle et devait permettre de définir un nouveau «créneau» porteur pour la survie de la ville. Le fait que cette politique économique se soit appuyée sur une longue tradition artisanale et artistique a permis de développer parallèlement une politique culturelle riche et originale.

Dans ces conditions, Vevey poursuivra sa politique en la matière, dans la mesure en particulier où celle-ci d'une part n'a pas encore porté tous les fruits attendus des investissements consentis, mais d'autre part a déjà permis à la ville de donner un dynamisme réjouissant aussi bien à son tissu économique (même hors du secteur Images) qu'à sa réputation culturelle.

6.1 Politique des points forts: Vevey, ville d'Images

La politique qui semble répondre aux besoins de la Ville de Vevey est celle que L. Boegli et P. Gazareth (*L'Art des Questeurs. Subventions et vie culturelle en ville de Neuchâtel, 1988*) appellent Politique des points forts. Elle met l'accent sur un tissu artistique professionnel, s'appuie sur des structures créées à cet effet ou déjà en place. C'est une politique incitative basée sur le long terme et tournée vers l'extérieur.

Avantages d'une politique des points forts:

- assurer la complémentarité entre les pôles culturels;
- permettre de se profiler et de se faire connaître par ses spécificités;
- développer des projets à long terme et des synergies entre acteurs;
- attirer des acteurs de l'extérieur dans les points forts qu'on développe;
- donner à des éléments en émergence les possibilités de se développer et de devenir des points forts;
- concentrer les ressources disponibles sur un nombre limité d'objectifs.

Inconvénients:

- risquer la sclérose en raison de la difficulté de réviser les points forts pour tenir compte des évolutions;
- établir une distance entre la culture en tant que système de valeurs permettant l'intégration de l'individu dans une communauté, et la culture en tant que production.

La Ville de Vevey a choisi de se positionner clairement en développant un trait identitaire: l'image et la communication visuelle. C'est un choix politique à assumer pour la ville et sa région dans une perspective de développement global. Nous noterons encore l'ouverture du festival IMAGES' sur une collaboration avec les principaux lieux de formation artistique en photo et en cinéma (mise en valeur de la relève) et l'évolution interdisciplinaire de la manifestation conjuguant ces deux domaines.

Selon ses organisateurs, IMAGES' est une manifestation phare, porteuse de la communication de la Ville de Vevey. Il faut que son importance stratégique soit reconnue par d'autres instances publiques et que ses deux organes, la Fondation et le Festival, deviennent des partenaires de référence dans la région mais aussi hors canton.

En l'occurrence, la Ville de Vevey ne doit pas se contenter de vendre des images, d'exploiter un filon culturel ou d'une politique culturelle de façade. Sur la base de l'inventaire évoqué dans les premiers chapitres, l'ambition est d'élaborer un cadre d'action qui aille au-delà d'un fonctionnement réactif, proche du statu quo. La politique culturelle de la Ville de Vevey doit être porteuse d'une vision, d'une volonté explicite de promouvoir certains types d'activités, de culture.

Le principe est de respecter les caractéristiques propres de l'identité veveysanne dans son expression culturelle. Le défi est de construire une politique cohérente en tirant de chacune de ces visions les éléments utiles pour la ville de Vevey, et de les inscrire dans un tout cohérent et supportable pour les finances de la commune.

6.2 Traits identitaires du tissu culturel veveysan

6.2.1 Atouts à préserver

- Une culture de proximité, «la culture pour les Veveysans», appuyée sur une tradition et des acteurs culturels ancrés dans la région;
- De nombreuses associations artistiques indépendantes;
- Une émulation artistique et une offre de «nouvelle culture» étonnantes pour une ville de moyenne importance;
- Une infrastructure culturelle développée avec des institutions actives sur le plan régional et contribuant au rayonnement de la ville;
- Une tradition professionnelle, artistique et de formation (Ecole de photographie de Vevey) liée à l'image, au graphisme, aux arts appliqués.

6.2.2 Missions

- Maintenir et dynamiser la richesse du tissu culturel local, mais aussi la qualité et la diversité de l'offre culturelle.
- Préserver le patrimoine: maintenir et mettre en valeur le patrimoine légué par les générations précédentes. C'est à dire pourvoir à l'entretien des infrastructures existantes et au bon fonctionnement des infrastructures établies: les musées et la bibliothèque.
- Soutenir l'expression et la création actuelles: «Donner des moyens à la création artistique contemporaine afin de permettre aux artistes de s'exprimer et d'être reconnus dans leur création qui, légitimement appartiendra plus tard au patrimoine.» (définition du site de la ville de Genève).
- Faciliter l'accès de la population à la culture:
 - en subventionnant le prix des places (faire en sorte que le billet soit abordable);
 - en reconnaissant l'importance de la vie associative et du dialogue interculturel;
 - en favorisant la transmission de la culture et en développant la médiation et la critique culturelles dans les écoles.

La mise en œuvre de ces missions passe par une collaboration accrue entre la ville, les particuliers intéressés et d'autres organismes. Mais cette coopération est également indispensable entre les différents dicastères de la ville.

6.3 Problématique des deux axes

La définition d'une politique culturelle se heurte à des impératifs difficilement conciliables vu les moyens limités à disposition. C'est pourquoi le pilotage d'une telle démarche et les choix qu'elle impose doivent se fonder sur deux axes, qui définissent chacun une volonté politique. La Municipalité devra choisir à quel endroit de ces deux règles graduées elle entend mettre le curseur.

6.3.1 L'axe Culture de conservation ↔ Culture vivante

L'axe patrimoine/création fait partie des priorités que Vevey partage avec les autres collectivités publiques. Ces deux pôles sont souvent opposés et, par-là, caractérisent l'orientation des différentes politiques culturelles.

Toute politique culturelle se doit de trouver un équilibre entre ces deux pôles complémentaires. Leur répartition ne se réduit pas à une dichotomie entre une culture de conservation ou de tradition représentée par les institutions et une culture de création illustrée par la scène artistique indépendante. Sans négliger le développement de la création indépendante, objectif important s'il en est, une complémentarité peut se réaliser au niveau institutionnel à travers les diverses vocations des infrastructures culturelles.

Traditionnellement, la culture de conservation est ancrée dans les institutions, notamment les musées, mais la ville dispose d'autres infrastructures: les théâtres et le RKC, plus axés sur la création et la diffusion de productions mettant en scène les arts du temps (danse, musique, théâtre).

Il est à noter que la réalité institutionnelle, complexe et moins cloisonnée qu'il n'y paraît, évolue. Ainsi, les musées, par leur travail de médiation et d'animation, s'efforcent de plus en plus à promouvoir une culture vivante.

6.3.2 L'axe Multiculturalité ↔ Tradition locale

La ville de Vevey a exprimé sa volonté, depuis plusieurs années, de préserver la diversité des cultures et leur coexistence. Dans le cadre de sa politique d'intégration, la culture est l'un des axes choisis pour promouvoir et reconnaître la multiculturalité.

La commune de Vevey compte 43% d'étrangers dans la population résidente: la multiculturalité est, de fait, une réalité démographique, reconnue et acceptée, la ville lui doit une partie de sa renommée.

L'étude sur «L'intégration des étrangères et étrangers à Vevey - Propositions à l'intention de la Municipalité» (J-P. Boillat, juin 2001), qui a débouché sur la communication de la Municipalité au Conseil communal du 24 août 2001 sur la «Politique communale en matière d'intégration des étrangers», ainsi que la demande présentée en octobre 2001 à la Commission fédérale pour les étrangers par le Directeur des services sociaux, concernent des projets s'inscrivant dans la politique spécifique de la Ville de Vevey en matière d'intégration.

Ces projets mettent en place différentes structures et instaurent des procédures qui devraient permettre à la forte proportion de population immigrée de participer à tous les aspects de la vie communale.

La bibliothèque est un lieu où cette politique se concrétise explicitement, ainsi que l'Oriental-Vevey dont le cahier des charges mentionne une programmation s'inscrivant dans un rapport de proximité et tenant compte notamment de la forte population étrangère de la ville. La fête multiculturelle, qui chaque année prend de l'importance, est un événement marquant la diversité culturelle soutenu par les autorités.

6.4 Proximité et échange

En se fondant sur l'expérience pratique constatée au sein du tissu culturel veveysan et son développement récent, il est possible d'introduire dans le scénario une double composante, le soutien à la fois à la vigueur culturelle locale et aux contacts avec l'extérieur. Ce scénario s'appuie sur le modèle imaginé pour Fribourg, «*Objectif 2006. Fribourg, pôle de compétence artistique*», d'après l'ouvrage de J.-Y. Pidoux et M. Surdez sur l'évaluation de «*La politique culturelle jurassienne, bilan et propositions*» (2000).

6.4.1 Proximité et ouverture

Vevey privilégie une action culturelle de proximité, dynamisée par une forte présence artistique. Le choix s'est porté sur une politique culturelle ancrée, en développant des équipements culturels répondant aux besoins d'un public régional, et centrée sur les créateurs en développant son soutien aux artistes veveysans.

Ce choix n'exclut pas d'autres ambitions, notamment celle de se profiler culturellement et économiquement avec le concept porteur de Vevey Ville d'Images, concept tourné vers l'extérieur utilisant les synergies et le potentiel local.

L'enjeu pour Vevey est de préserver la richesse de son tissu culturel local tout en menant une politique culturelle tournée vers les échanges avec l'extérieur, la culture étant l'un des axes de son développement.

Un certain nombre de démarches sont imposées afin de donner une crédibilité à cette politique et de lui permettre d'atteindre ses fins.

- Sensibiliser les milieux politiques à l'activité culturelle, qui ne doit pas se limiter à l'octroi de subventions.
- Privilégier les événements associant plusieurs institutions ou associations. Les synergies créées autour d'IMAGES' en sont un bon exemple, tout comme les opérations menées par L'Association des Musées de la Riviera (En famille aux Musées, La Nuit des Musées).
- Favoriser toutes les initiatives qui permettent une relève artistique (contrats de confiance par exemple).

Cette politique basée sur la proximité a sa part d'ambition et de difficultés. Sa cohérence exige à chaque fois une clarification des objectifs et des priorités afin d'opérer des choix conscients dans la politique de subventionnement, et une réflexion sur le type de culture qui est encouragé, soit le fameux équilibre entre une culture prospective et une culture rétrospective (culture de tradition).

Le rayonnement et l'attrait culturels de Vevey passent par l'ouverture sur l'extérieur. La stratégie et concept «Vevey Ville d'Images» s'inscrit clairement dans cette démarche. Il est important qu'une manifestation comme IMAGES' déjà insérée dans des circuits d'échange en Suisse et à l'étranger, puisse solidifier et étendre son rayon d'action.

6.4.2 Politique culturelle tournée vers les échanges avec l'extérieur

Le rapport sur la culture de Fribourg et sa région évoqué plus haut résume ainsi les axes d'une telle politique, susceptible de répondre à l'attente aussi bien du public curieux de la création extérieure à Vevey que des artistes locaux prêts à coopérer avec les acteurs culturels invités.

«Une politique culturelle tournée vers les échanges avec l'extérieur s'efforce de :

- mettre à disposition de la population et des acteurs culturels des infrastructures permettant la création, l'accueil et la diffusion des produits artistiques;
- favoriser la venue d'artistes ou de compagnies en tournée et en résidence afin de mettre en œuvre des projets de collaboration entre des artistes et des associations régionales et internationales;
- renforcer les contacts avec les délégués d'autres villes et régions et à coopérer étroitement avec la promotion touristique et économique régionale et cantonale.»

Les deux volets d'une telle politique doivent se compléter, à savoir:

- «Au niveau local, soutien du milieu artistique afin d'augmenter sa capacité à travailler sur place sans qu'il soit coupé de ce qui se fait ailleurs. Il s'agit de favoriser les artistes et les domaines qui «s'exportent», dans une combinaison à trouver entre ceux qui ont déjà une certaine reconnaissance et ceux qui cherchent à l'acquérir, entre une culture novatrice qui est moins directement attachée aux spécificités régionales et une culture qui travaille avec et sur les traits identitaires.
- En direction de l'extérieur, la principale priorité consiste à créer les conditions permettant d'accueillir des productions et manifestations venant de l'extérieur.» A cet égard les théâtres de Vevey et de l'Oriental-Vevey jouent un rôle clé.

«La politique culturelle tournée vers les échanges à l'extérieur rejoint la politique orientée vers le renforcement des cultures locales, en ce sens qu'elle doit s'établir **sur une production locale forte** puisqu'il n'est pas envisageable de créer ex nihilo des échanges qui ne se baseraient sur aucun réseau de coopération existant. Par conséquent, la perspective poursuivie est d'inciter les acteurs culturels (institutions, associations, individus) à activer la recherche de partenaires et l'insertion dans des circuits d'échanges et à donner une prime de risque à ceux qui s'investissent dans cette entreprise.» (J.-Y. Pidoux et M. Surdez, 2000).

Le scénario d'une politique orientée vers le développement d'une culture artistique locale, premier volet et première étape du modèle proposé pour Vevey, correspond dans les grandes lignes à la mise en œuvre de sa politique culturelle actuelle. Mais on ne peut pas encore parler de modèle d'échanges. Pour le moment les échanges avec l'extérieur sont axés principalement sur le concept Vevey, Ville d'Images, ainsi que sur les théâtres (co-productions, accueils) et musées (expositions à l'échelle nationale et internationale).

Dans la perspective d'une politique culturelle tournée vers les échanges avec l'extérieur, il est également nécessaire d'utiliser les avantages d'une collaboration avec l'office «Montreux-Vevey Tourisme», qui a tout intérêt au développement culturel de Vevey et sa région.

La politique régionale privilégiant les échanges avec les régions limitrophes et l'axe Vevey-Montreux établie, la ville de Vevey pourrait orienter sa politique culturelle vers les échanges avec des villes ou des régions hors de son territoire.

6.5 Patrimoine et Création

6.5.1 Soutien à l'expression et à la création culturelles actuelles

En plus des aides ponctuelles, la politique d'aide à la création de la Ville de Vevey s'étend à une structure institutionnelle: le théâtre de l'Oriental-Vevey, lieu de création, de production et d'accueil permettant de montrer le travail de la création indépendante. Dans ce cas, comme pour les autres institutions, les subventions soutiennent le fonctionnement du théâtre et non pas des projets. Ce qui pose, en l'occurrence, la question du coût effectif de ces derniers et de la difficile répartition des frais de création et de fonctionnement.

Les villes de Lausanne et Genève, en marge d'une politique de subventions régulières, pratiquent une aide à la création par secteur (pour chaque domaine artistique). D'autres villes, comme Neuchâtel, défendent une politique réactive et réaliste, celle de «l'arrosage éclairé» d'un maximum de bénéficiaires.

Selon L. Boeggli et P. Gazareth (1998), la politique de subventions en forme de saupoudrage privilégie une diversité maximale et l'émergence de nouveaux acteurs culturels. Mais cette politique réactive peut conduire à un éparpillement des ressources et des objectifs.

Proche du statu quo, cette politique concernant le pan des subventions extraordinaires est également celle de Vevey. Si l'aide à la création demeure une des priorités de l'encouragement à la culture par ses autorités, le défi pour Vevey est de trouver une forme de soutien à l'expression et à la création culturelle actuelle correspondant à la taille de la ville, à ses moyens, mais aussi à ses ambitions.

6.5.2 Préservation du patrimoine

La commune de Vevey a adhéré en 1997 à la «Déclaration de Chillon» ou déclaration pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud. Cette déclaration donne au patrimoine la définition suivante:

«Le patrimoine correspond à l'ensemble des objets matériels, des produits culturels, héritage du passé ou témoins du monde actuel. Il est aussi bien naturel que culturel. Il est considéré comme indispensable à l'identité et à la survie d'une collectivité, et comme résultant de la manifestation de son génie propre. A ce titre, il est reconnu comme digne d'être sauvegardé et accru pour être transmis aux générations futures.»

Cette déclaration est toujours d'actualité et la commune y adhère pleinement, notamment pour les points ci-dessous.

- La notion de patrimoine est fondamentale et imprescriptible. Il n'est pas de collectivité sans attache avec son milieu naturel ou sans mémoire.
- Le patrimoine est aussi respectable et exigeant qu'il est divers. De ce fait, il nécessite une attention particulière des autorités et de la population pour assurer sa défense et sa transmission.
- Le patrimoine doit être respecté; il ne doit pas être dégradé, séquestré ou falsifié. Eu égard aux intérêts fondamentaux de toute collectivité et aux droits de l'individu, il doit pouvoir être conservé, restauré, géré, étudié et transmis sans altération.
- Le patrimoine doit être géré par des personnes respectueuses des codes déontologiques établis par les organismes faitiers représentant les différentes corporations et associations concernées.
- Le patrimoine n'est pas l'apanage d'une élite ni d'un groupe déterminé. Il est l'affaire de tous. Il doit participer du souci de formation des jeunes générations.
- Le patrimoine alimente recherches et études fondamentales ou opérationnelles. Celles-ci seront envisageables à la condition que la documentation scientifique du patrimoine par les instances qui en ont la gestion puisse être produite et diffusée.
- La gestion du patrimoine exige la mise en place de formation spécialisée de haut niveau.
- Le patrimoine participe au développement économique. Il est créateur d'emplois et contribue à maintenir le savoir-faire. Il s'intègre aujourd'hui dans toute démarche touristique.
- La gestion du patrimoine implique la coordination des activités et la reconnaissance des groupes, organisations, associations, individus qui œuvrent à ces tâches. Elle exige des choix.

Dans toute la mesure du possible, la commune de Vevey doit se donner les moyens de sa politique; elle doit encore investir des moyens matériels et financiers pour atteindre le niveau exigible de conservation et de mise en valeur de son patrimoine. Les compétences humaines sont existantes tant au niveau des différents services (équipement, archives, etc.) que des institutions (musées, collections, etc.). Mais, faute de place, de temps ou d'argent, le patrimoine est conservé trop souvent de manière aléatoire.

7 Propositions concrètes pour une politique culturelle globale

En définissant une politique culturelle, la Ville de Vevey se fixe des objectifs sur le moyen et long terme. Le coût d'une telle politique doit demeurer supportable pour le budget d'exploitation annuel, ce qui signifie qu'il faudra d'une part faire des choix, et d'autre part trouver des recettes complémentaires. Ce dernier volet implique l'existence d'un organe de coordination, rôle que doit jouer le Service culturel. Celui-ci est donc conçu à la fois comme le moteur de la politique culturelle veveysanne et comme un lien entre culture et économie, destiné à favoriser les contacts afin d'imaginer des sources de financement autres que la caisse communale. Fort heureusement, la Ville de Vevey a établi depuis de nombreuses années des relations positives avec nombre de partenaires susceptibles de poursuivre, voire d'augmenter leur contribution en la matière.

En plus du budget de fonctionnement, la mise en œuvre de cette politique nécessitera éventuellement des investissements. Ils seront mentionnés brièvement lorsqu'un objectif en dépend, et précisé dans le chapitre suivant.

Au terme de son étude de l'état des lieux en matière de culture, la Municipalité se détermine pour un scénario composite reposant sur trois principes:

- Maintien du statu quo avec quelques réaménagements
- Définition de quelques points forts (Images, Création, Lieux actifs, Congrès)
- Culture de proximité – Ouverture vers l'extérieur

Cette politique sera mise en œuvre par la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de différents niveaux:

- Objectifs stratégiques, indiquant les options principales à atteindre par des voies concrètes à définir en fonction des circonstances;
- Objectifs opérationnels, constituant un catalogue de mesures concrètes à disposition de la Municipalité et réalisables en fonction de choix ponctuels.

7.1 Objectifs stratégiques

7.1.1 Faire du Service culturel l'interlocuteur privilégié de tous les acteurs culturels, locaux et extérieurs

7.1.2 Coordonner le soutien à la culture au niveau régional en l'intégrant à une structure Riviera selon le modèle Animation Sportive

7.1.3 Améliorer la coopération entre activité culturelle et promotion économique

7.1.4 Créer un centre technique fort et polyvalent à la Salle del Castillo installations techniques modernes / accrochages / scène / sonorisation / loges

7.1.5 Promouvoir les utilisations professionnelles, culturelles et ludiques du multimédia écoles / Equinox / ateliers / cours de formation / accès internet / couverture Wi-Fi de la ville

7.1.6 Accroître la reconnaissance des sociétés locales locaux de réunion et de spectacle / participation aux cérémonies officielles / uniformes / fêtes

7.1.7 Veiller aux conditions nécessaires à une coopération entre acteurs culturels locaux entre eux d'une part, entre acteurs culturels veveysans et institutions extérieures d'autre part soutien à la création / tarifs de location préférentiels / locaux d'exposition

7.1.8 Compenser une partie des accroissements de charges de fonctionnement des institutions par des recettes supplémentaires locations / prestations de conseil / prêt d'œuvres / co-productions / ventes de produits / royalties / sponsoring

7.1.9 Doter chaque institution veveysanne d'un cadre permettant de fonctionner correctement espace / encadrement / horaire / matériel

7.1.10 Encourager la création locale contrats de confiance / locaux / subventions / garanties de déficit sur projets / soutiens à l'exportation

7.2 Objectifs opérationnels

7.2.1 Vevey Ville d'Images

- Répertorier tous les acteurs effectifs ou potentiels (art+économie)
- Prendre contact avec les acteurs privés s'inscrivant dans cette démarche et les y associer
- Publier une plaquette de tous les acteurs illustrant le slogan Vevey Ville d'Images
- Adjoindre au Conseil de fondation un délégué de la Promove
- Recenser les lieux d'exposition existants et établir un calendrier commun
- Créer un lieu d'exposition public au moins
- Axer le Festival Images sur le thème principal cinéma-télévision/photo
- Intégrer au Festival Images le cinéma Open Air
- Professionnaliser son organisation
- Croître modérément, par la seule répétition

7.2.2 Multimédia

- Conserver à Vevey le siège et l'activité de l'Association SwissMedia
- Organiser une fête de l'Internet
- Créer une couverture Wi-Fi d'accès à étendre à toute la ville
- Adjoindre une médiathèque à la bibliothèque
- Doter toutes les institutions culturelles veveysannes des outils multimédia

7.2.3 Culture et Promotion économique

- Faire entrer le délégué à la culture à la Promove

7.2.4 Institutions – Patrimoine

- Améliorer le Musée historique (emplacement, publicité, encadrement, équipement)
- Poursuivre les rénovations techniques du Théâtre de l'Oriental
- Réaménager les abris PC au centre ville pour les archives et les biens culturels
- Faire de la bibliothèque/médiathèque une pôle actif (Café littéraire, expositions, conférences)
- Créer progressivement un répertoire systématique et coordonné de toutes les collections de toutes les institutions veveysannes, accessible par les moyens informatiques
- Instaurer un «dépôt légal» de tout ce qui est publié/réalisé sur et à Vevey
- Numériser progressivement tout ce qui a été fait sur et à Vevey
- Contribuer chaque année à la publication d'au moins un ouvrage sur l'histoire de la ville ou de ses collections

7.2.5 Culture de rue

- Soutenir le Festival des artistes de rue
- Mettre à disposition des sociétés des installations mobiles convenables (gradins, tente, couv. Scanavin)
- Soutenir la Fête multiculturelle (Vevey Ville du Monde)
- Soutenir les fêtes de quartier et les animations locales

7.2.6 Création contemporaine

- Utiliser l'effet multiplicateur des subventions
- Soutenir par le délégué à la culture les démarches des organisateurs
- Tenir l'inventaire des soutiens/sponsors possibles
- Inclure dans le Fonds culturel Riviera un fonds spécial de soutien à la création artistique régionale, avec une commission d'attribution, et créer un fonds régional d'achat d'œuvres réalisées dans la région
- Proposer des contrats de confiance ponctuels d'une certaine durée
- Contribuer à la promotion des artistes veveysans en dehors de la ville
- Accentuer le soutien aux arts plastiques et visuels par une aide à la diffusion

7.2.7 Tradition populaire

- Compléter la plaquette des sociétés locales avec une rubrique culturelle
- Mettre des locaux à disposition
- Créer une Journée des Associations (cf. Carpentras) avec accueil des nouveaux habitants
- Diffuser le programme des «saisons» du Castillo et des Galeries, mettre en évidence ce qui s'y passe

8 Investissements

Le plan des investissements 2002-2005 contient déjà des montants spécifiquement affectés à des dépenses culturelles ou pouvant y être rattachés. Nous les citons en respectant l'ordre de leur apparition dans ce document, tout en précisant que certains n'ont pas encore fait l'objet d'une décision formelle.

319	Aménagement place Scanavin
132	Extension réseau fibre optique
311	Rénovation Théâtre municipal
313	Installations technique et gradins Oriental
335	Réfection du champignon
380	Refuge Monts-de-Corsier
345	Déménagement de la bibliothèque
346	Réaménagement du Musée Jenisch
341	Réfection Notre-Dame
384	Etude des espaces publics
410	Extension zone piétonne vieille ville
301	Salle del Castillo – Casino du Rivage
307	Halle Inox – Espace culturel

9 Références

Bibliographie, principales sources et ouvrages cités:

Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, *Déclaration de Chillon*: www.patrimoine-vaud.ch

Boegli, Laurence et Pascale Gazareth, *L'Art des Questeurs. Subventions et vie culturelle en ville de Neuchâtel*. Direction des Affaires culturelles de la ville de Neuchâtel, 1988

Pidoux, Jean-Yves et Muriel Surdez, *Politique culturelle jurassienne: bilan et propositions. Mandat d'évaluation confié par le Gouvernement jurassien*, Institut de sociologie des communications de masse, Faculté des sciences sociales et politiques, Université de Lausanne, 2000

Pidoux, Jean-Yves, Olivier Moeschler, *Sources de la statistique de la culture et indicateurs statistiques culturels prioritaires*. Office fédéral de la culture / Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2001

Pidoux, Jean-Yves, *Le fait du prince et la conduite au rétroviseur*, Domaine Public N° 1418, 11.02.2000

Pidoux, Jean-Yves, *La culture, c'est consommer, concevoir, inventer, protester*, Le Temps, 11.05.2002

Ville de Fribourg et sa région, *Objectif 2006, Fibourg, pôle de compétence artistique. Plan d'action pour une politique culturelle régionale, 2001 – 2006*, Markus Baumer, délégué culturel, 2000

Ville de Genève, Département des affaires culturelles, *Genève ville de culture*, www.ville-ge.ch/genève/culture

Etat de Genève, Service des affaires culturelles, *Aides et subventions - théâtre*, www.genève.ch/culture

Ville de Neuchâtel, Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la politique culturelle de la Ville de Neuchâtel, 1998

Ville de Vevey:

Christen, Yves, *Vevey par son Syndic*.

Boillat, Jean-Pierre. *L'intégration des étrangères et des étrangers à Vevey - Propositions à l'intention de la Municipalité*, juin 2001.

Divers documents de la Fondation Vevey Ville d'Images et du Festival IMAGES' (cf Roland Cosandey /www.images.ch) et du service culturel.

Krieg, Claude, *Politique culturelle veveysanne*, Secrétariat aux affaires culturelles, mars 1987/CLK/bd.

Préavis n° 15/99 de la Municipalité au Conseil communal, juin 1999.

Service des affaires intercommunales, *Convention du Fonds culturel Riviera et projet de préavis*, octobre 2002.

Lignes directrices pour une Politique culturelle de la Ville de Vevey

Annexes

Institutions et partenaires de la ville de Vevey

1	VEVEY, VILLE D'IMAGES: LE FESTIVAL ET LA FONDATION	2
2	LE MUSÉE JENISCH.....	7
3	MUSÉE SUISSE DE L'APPAREIL PHOTOGRAPHIQUE	11
4	MUSÉE HISTORIQUE DE VEVEY	13
5	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	15
6	THÉÂTRE DE VEVEY.....	16
7	ORIENTAL-VEVEY - SCÈNE DU BOUT DE LA VILLE	19
8	ROCKING CHAIR.....	23

Cette annexe comprend une description des institutions et de la Fondation Vevey, Ville d'Images et de son festival, organismes soutenus par la ville et subventionné par le Fonds culturel Riviera, suivie par une présentation succincte des associations, espaces culturels et manifestations partenaires de la Ville de Vevey.

Chaque présentation d'institution illustre un domaine d'activités artistiques régit par ses propres besoins mais aussi un secteur d'encouragement à la culture par la ville. C'est l'occasion, d'une part de donner une visibilité à ce soutien et au rayonnement des institutions, d'autre part c'est la possibilité d'aborder ces réalités institutionnelles, artistiques et culturelles de manière concrète.

Les présentations des institutions sont rédigées sur la base d'un entretien avec leur responsable et de divers documents, la plupart institutionnels. En ce qui concerne spécifiquement le point 1.1, le texte est composé d'extraits de différents rapports de la Fondation Vevey Ville d'Images et du service culturel. Il présente le développement de la fondation et l'évolution du festival.

1 Vevey, Ville d'Images: le festival et la fondation

Au début des années 90, Yves Christen, alors Syndic de Vevey et d'autres personnalités de la région se préoccupent des difficultés économiques qui frappent notre district et proposent d'explorer un concept «Riviera de l'Image» imaginé par M. Forney pour créer les bases d'un redéploiement économique autour des institutions liées à l'image et son traitement. C'est le berceau de l'actuelle Fondation Vevey Ville d'Images qui verra le jour en mars 1999 (cette fondation a été constituée par la Ville de Vevey, l'Association Images, l'Association du Film de Comédie et l'Association des intérêts de Vevey et environs).

IMAGES' 1995

La première édition du festival IMAGES', celle de 1995, est née dans l'esprit d'un groupe de personnes, pour la plus part impliquées dans le concept mentionné plus haut, qui projetaient une manifestation pour marquer le 50^{ème} anniversaire de l'école de photographie de Vevey, fondée en 1945 par Gertrude Fehr. Cette fête, qui n'aurait pu être qu'une célébration pour invités de choix, a été l'occasion d'une ambitieuse manifestation ouverte au public ; elle fut l'occasion de la création d'un concours : le Grand Prix européen de la Ville de Vevey. Elle présenta également une exposition itinérante, le World Press, une rétrospective de Jean-Loup Sieff ainsi que l'exposition Magnum Cinéma. Malgré le succès de la manifestation (sur le plan qualitatif), il fallut déplorer un échec financier car la fréquentation, 15'000 visiteurs, fut très inférieure aux pronostics.

IMAGES' 98

L'édition 98, organisée elle par deux entités, l'APAV pour la photographie et le Festival International du Film de Comédie (FIFC) pour le cinéma, a eu pour ambition de regrouper trois domaines : la photographie, le cinéma et le multimédia, qui étaient légitimés par l'existence de structures à Vevey ou par la volonté de faire de notre cité un pôle de compétence dans ces domaines. Le Festival devenait multidisciplinaire et se vouait à la promotion de la jeune création contemporaine. Pour satisfaire cette ambition, il fallait associer la présentation d'œuvres abouties d'artistes de renom. Les aspects rencontres et échanges ont aussi trouvé leur place ainsi qu'une première participation de lieux et d'artistes au travers d'un festival off intitulé « Au cœur de la ville ». IMAGES'98 a présenté, entre autre, une magnifique rétrospective du photographe Werner Bischof, une exposition de Paulo Nozolino, lauréat du Grand Prix 95 et de nombreuses autres expositions. En terme de fréquentation, l'édition 98 a attiré environ 13'000 visiteurs, soit une moyenne de 700 par jour, tous domaines confondus. Sur le plan financier, le budget fut équilibré.

IMAGES' 00

La Fondation Vevey Ville d'Images voit le jour en mars 1999 ; il était donc naturel que cette fondation (regroupant par ailleurs les différents partenaires d'IMAGES') soit l'organisatrice de la manifestation en 2000. Une nouveauté introduite en décembre 1999 dans le concept du Festival fut de passer à un rythme annuel, présentant par cycle de trois ans les trois domaines qui constituent la manifestation, à savoir la photographie, le cinéma et le multimédia. L'édition 2000 a mis en lumière la photographie, associant les deux autres domaines.

La troisième édition du Festival IMAGES' s'est clôturée avec de nombreuses sources de satisfaction, dont la première est sa fréquentation. Plus de 20'000 visiteurs ou spectateurs ont exploré la ville. IMAGES' se forge ainsi une identité et peut espérer un important développement de son public qui

découvre une forme nouvelle de festival. Après trois éditions, le festival reçoit de plus en plus de marque d'intérêt pour le Grand Prix européen de la Ville de Vevey, qui, comme en témoigne le vainqueur de l'édition 2000, devient le rêve de nombreux jeunes photographes européens. On peut encore mentionner la très grande qualité et quantité de la couverture médiatique tant en Suisse qu'à l'étranger.

En 2000, IMAGES' a assisté à l'émergence d'une authentique Ecole d'Art pour la Photographie au travers de l'exposition des travaux de diplômés de la première classe ayant achevé la Formation Supérieure en Photographie de l'Ecole de Vevey. Satisfaction également du côté cinéma où «Visages d'enfants» a joué à guichets fermés et où les expériences faites lors de cette édition ont particulièrement fait progresser le processus de fusion de l'ancien Festival International du film de comédie dans le concept du Festival IMAGES'. Par contre, déception du côté du multimédia qui n'a pas pu, ou su, attirer les partenaires et les acteurs culturels qui auraient enrichi les multiples projets prévus. A noter que la «Nuit des effets spéciaux», en collaboration avec les cinémas Rex, a été une grande réussite. Mais encore trop peu pour faire le contenu d'une manifestation multimédia !

Pour ne pas répéter le très riche programme de cette édition, citons, entre autre, les manifestations suivantes qui ont marqué cette édition: Expositions et rétrospectives du travail de Peter Knapp, président du Jury, au Musée suisse de l'appareil photographique. Troisième Grand Prix européen de la Ville de Vevey. Exposition de Bogdan Konopka, lauréat du grand prix 1998 à la Salle del Castillo. Images en Fête, mémorable remise «multimédia» des prix au Théâtre de Vevey avec la complicité de Christian Mattis et de la compagnie Lynx. Expositions du Swiss Press et de Icons of a Millenium, accueillies à Vevey durant le Festival au SwissMedia Center et à l'Hôtel de Ville. Expositions des travaux des élèves issus de la formation supérieure en photographie de l'Ecole de Vevey à la Grande Place 99 et au CEPV. Exposition de Valery Miloserdov à la Maison Visinand à Montreux, multiples expositions et performances dans le cadre de Images'off dans plus de 10 lieux en Ville de Vevey (Ex-ACMV, Temps Modernes, Dépôt Feld, Espace Etoile, Toit du Monde, Caveau Scanavin, Théâtre de l'Oriental, Musée suisse du jeu, etc.). Projections, avec un accompagnement musical, du film «Visages d'enfants» aux Cinémas Rex. La «Nuit des effets spéciaux» avec rencontres et démonstrations de professionnels aux cinémas Rex. L'édition 2000 se clôture également sur un bilan financier positif.

IMAGES'02

La manifestation IMAGES' 02 **cinéma** innova un nouveau calendrier puisqu'elle se déroula en trois week-ends prolongés par deux journées scolaires et par la tournée suisse du programme de clôture. Les projections eurent lieu à Vevey, aux cinémas Rex 1 et Rex 4 et au Musée suisse de l'appareil photographique, ainsi qu'au cinéma de la grande salle de Chexbres et au CESSEV de Burier. L'affiche proposait cinquante programmes différents pour cinquante-trois séances qui furent suivies par 4810 spectateurs.

Des quatre expositions qui complétèrent l'offre cinématographique par la présence de la photographie et de l'art vidéo, citons celle d'Alexander Hahn au Musée Jenisch et celle de Laurent Cochet au Musée suisse de l'appareil photographique. La fréquentation des expositions pendant IMAGES' 02 cinéma est estimée à environ 2500 visiteurs.

Un colloque d'une journée sur l'utilisation et la diffusion des images d'archives, un séminaire d'une journée sur la manière de produire des films de débutants, une table ronde sur l'art vidéo, une conférence sur l'histoire des cinémas de la Riviera (organisée par Vibiscum) complétèrent cette offre. Ces événements réunirent près de 150 personnes, professionnels, spécialistes et amateurs d'histoire locale.

Riche en informations au-delà du programme lui-même, le site (www.images.ch) est toujours en activité et l'ouvrage produit par IMAGES' sur CD-ROM (David von Kaenel, *Du Cinématographe au Cinémascope. L'exploitation cinématographique sur la Riviera vaudoise. Le premier demi-siècle*) est en vente.

La première édition du Grand Prix européen des premiers films («10 000 euros la toile»), destiné à des cinéastes européens sortis des écoles les trois dernières années précédentes, a acquis d'emblée une forte reconnaissance.

Cela tient d'une part à l'originalité du prix dans le domaine du cinéma (l'argent va à des projets au lieu de primer des films terminés), à son ajustement (les trois lauréats ont effectivement éprouvé l'octroi du prix comme une incitation décisive pour passer à la réalisation de leur première œuvre) et à la qualité des films primés dans ce cadre.

Les projets primés furent suivis en cours de réalisation par le jury, au gré d'un échange portant sur le développement du scénario, le contact avec d'éventuels acheteurs, etc. L'engagement d'IMAGES' 02

cinéma supposait un soutien à la diffusion de films produits grâce au concours. Pour le moment, cela concerne deux des films.

Les trois films – *Diego l'Interdite*, documentaire de David Constantin (Ile Maurice), *L'Odeur du chien mouillé* d'Eric Montchaud, film d'animation, et *L'Escalier* de Frédéric Mermoud, court-métrage de fiction – ont connu une dense circulation dans le circuit des festivals internationaux, où les deux derniers ont décroché plusieurs prix. Les trois cinéastes ont témoigné ainsi de l'efficacité du concours et de son importance fondamentale dans le cursus des lauréats.

Enfin, deux films anciens ont désormais l'assurance de perdurer grâce à notre intervention: une actualité locale, *La Fête du Papegay à la Tour-de-Peilz 1924*, restauré avec l'aide financière de la commune de La Tour-de-Peilz et déposé à la Cinémathèque suisse; et un film du répertoire du club Fip Fop, *Nel Regno delle figurin* (début des années 50), dupliqué par les archives Nestlé.

Directeur artistique d'Images '02 **cinéma**, Roland Cosandey avait pour cahier des charges de mettre sur pied une manifestation originale, dont l'identité la distinguerait des autres formes de festivals cinématographiques proposées en Suisse, qu'il s'agisse d'une part des multiples «Fêtes du cinéma» qui accompagnent la reprise de la saison ou des festivals proprement dits, qu'ils soient thématiques (le fantastique, la montagne, le court métrage, etc.), professionnels (Journées du cinéma suisse de Soleure, Festival du film documentaire de Nyon, Cinéma Tout Ecran de Genève) ou généralistes (Locarno). La proposition fut d'articuler le programme selon une relation libre entre le cinéma passé et le cinéma d'aujourd'hui et de faire reposer l'ensemble sur deux éléments déjà présents à Vevey ces dernières années: l'existence d'un concours de photographie et les divers programmes de films muets accompagnés musicalement (films 1900 retrouvés au Musée suisse de l'appareil photographique, *Vissages d'enfants*, etc).

L'inscription dans la réalité régionale a pris diverses formes: inclusion du cinéma de la Grande Salle de Chexbres dans la manifestation, production d'un travail sur l'histoire de l'exploitation cinématographique à Vevey et Montreux, création d'une partition par un jeune musicien issu du Conservatoire de Montreux (Emilien Tolck), présence de la figure de Charlie Chaplin (quatre films documentaires sur son œuvre, dont une première vision suisse), célébration du Fip Fop club lancé par Nestlé en 1937, et de multiples relations thématiques dans le programme, de *La Vocation d'André Carel* de Jean Choux (1923) au tout récent *Jour de marché* de Jacqueline Veuve.

L'idée de faire de Vevey, dans cette circonstance, un des rares lieux où l'on puisse voir en Suisse romande des films suisses récents, s'est concrétisée sous la forme d'un week end à Chexbres spécialement consacré à des productions qui allaient ensuite trouver le chemin des salles.

Enfin, les expositions de photographie furent l'occasion non seulement de présenter des photographes dont les liens avec la région sont étroits, mais d'offrir une visibilité forte à une association veveysanne, Baryte, qui s'est donné pour tâche de susciter créations et accrochages. Le bilan que tire Baryte de cette opportunité est très positif.

Comme on l'a vu, IMAGES' 02 **cinéma** ne se résume pas, loin de là, à une programmation de films. Celle-ci prenait place dans un ensemble plus vaste qui comprend un concours, des commandes, des publications, des colloques. Le rapport complet de la manifestation dont sont tirées ces lignes est disponible sur www.images.ch.

IMAGES'04

Forte de l'expérience des quatre dernières éditions, et en particulier de l'édition d'IMAGES'02, une réflexion basée sur les éléments suivants a été menée par la Fondation Vevey Ville d'Images en vue de la préparation d'IMAGES'04:

- la décision prise par la Fondation, dans sa séance du 10 septembre 2002, de concentrer son rôle sur la coordination d'événements culturels, et plus particulièrement de produire à un rythme biennal une manifestation principale associée à un concours international
- la volonté d'associer désormais la photographie et le cinéma
- la nécessité reconnue d'aller vers une "professionnalisation" de l'organisation, afin d'assurer la continuité de la manifestation.

Objectifs d'une nouvelle édition d'IMAGES':

- réaliser un festival biennal à la mesure des moyens disponibles, qui présente certaines offres susceptibles de circuler au-delà de la manifestation et qui puisse avoir une présence effective l'année intermédiaire

- nouer en gerbe les deux domaines – la photographie et le cinéma – pour lesquels une riche expérience, une tradition même, s’est peu à peu développée à Vevey dans le cadre de la promotion culturelle d’une ville dite d’images
- poursuivre les postulats mis en œuvre en 2002, en établissant à l’usage du public une relation vivante entre l’héritage du passé et des activités de création actuelles et en favorisant l’innovation
- établir une formule de festival dont on puisse envisager la reconduction au moins dans le moyen terme (trois à cinq éditions), après l’essai que représente l’édition 2002
- renforcer le lien de la manifestation avec des institutions locales et régionales susceptibles d’en enrichir le contenu, ainsi qu’avec les principaux lieux de formation artistique en photo et en cinéma
- poursuivre et étendre dans les deux domaines considérés une collaboration concrète avec des institutions de dimension nationale (Cinémathèque suisse, Fotomuseum Winterthur, etc.) ou internationale (George Eastman House, CILECT, etc).

La direction artistique a été confiée à M. Roland Cosandey, directeur artistique d’IMAGES ’02 **cinéma** et à M. Vincent Juillerat, historien d’art, créateur et co-directeur des journées photographiques biennoises (1997 – 2002), professeur d’histoire de l’art au CEPV. Les tâches de communication et de recherche de financement ont été déléguées à Mme Nathalie Fonjallaz, qui a assumé ce travail en 1995 et en 2002.

Ce groupe de trois personnes sera accompagné par un comité d’organisation, placé sous la responsabilité d’un membre du Conseil de Fondation Vevey Ville d’Image et composé des représentants des institutions directement impliquées dans la réalisation de la manifestation sur le plan financier, pratique et intellectuel.

IMAGES ’04 sera fait des éléments suivants:

- le 4^{ème} Grand Prix international de photographie de la Ville de Vevey et le 2^{ème} Grand prix européen des premiers films.
Relevant de deux jurys internationaux et d’une dotation en prix distincts, ces deux concours de projets seront lancés au printemps 2003. Les travaux des lauréats seront présentés en 2004 lors du festival
- un ensemble d’expositions photographiques occupant des espaces de musée et des lieux inédits de la ville pendant trois semaines au minimum
- un programme cinématographique présenté dans les salles de la ville, avec une association avec le cinéma de Chexbres
- une offre particulière pour les établissements scolaires supérieurs (Gymnase de Burier) et professionnels (CEPV).
- une publication générale mettant en valeur les lauréats du Grand prix de photographie et les expositions et fournissant une documentation durable sur les films du Grand prix des premiers films et ceux du programme cinématographique
- deux à trois colloques spécialisés
- une ou deux publications complémentaires reposant sur un financement extérieur, en édition classique ou sur internet
- un site internet développé comme source d’information ponctuelle et comme lieu de documentation permanent
- d’un lieu de rencontre particulier, choisi dans la ville pour ses qualités conviviales
- d’une identité visuelle homogène déclinée par un seul graphiste (affiche, catalogue général, newsletter, programme en leporello)

Mission de la Fondation Vevey Ville d’Images

Il apparaît évident que le développement du Festival IMAGES’ est, et sera, intimement lié à l’existence de la Fondation Vevey Ville d’Images et à son propre développement. Rappelons quels sont les buts de cette fondation (extraits des statuts):

1. Contribuer à la promotion et au développement culturel et économique de la région dans le domaine de l’image et de la communication visuelle
2. Créer un terreau permettant l’implantation de nouvelles activités économiques au travers de l’organisation d’événements, de concours, de forums et d’autres actions culturelles ou formatives
3. Pour atteindre ses objectifs, elle collabore avec les offices de tourisme, les organisations de promotion économique et les associations professionnelles et déploiera des activités de collecte de fonds et de recherche de partenaires et sponsors.

Fonctionnement de la fondation Vevey Ville d'Images

La Fondation Vevey Ville d'Images a mené une réflexion de fond sur sa mission à la fin de l'année 2002. Cette réflexion a permis de recentrer la mission de la fondation sur sa vocation culturelle, laissant à la ville le rôle d'assumer le développement économique lié aux domaines de l'image et de la communication visuelle.

Pour fonctionner, la Fondation Vevey Ville d'Images dispose de ressources humaines et financières. Depuis l'année 2002, elle est entièrement financée par le Fonds Culturel Riviera, à hauteur de Fr. 163'000.- annuellement, montant qui doit être attribué à l'organisation du Festival IMAGES'. La Fondation dispose d'un bureau sis au SwissMedia Center, mis à disposition par la commune. Elle bénéficie également de la collaboration d'une secrétaire qui assume les tâches administratives ; elle est incorporée dans le personnel communal et émarge au budget de la ville. Les membres du conseil de Fondation sont issus majoritairement des institutions qui œuvrent à Vevey sur le plan culturel, économique et de la formation. Elle fédère ces institutions qui adhèrent pleinement aux objectifs qu'elle s'est fixés. Un comité d'organisation ad hoc est mis sur pied pour chaque édition du festival IMAGES'. Ce comité est placé sous la responsabilité d'un membre du conseil qui répond du bon fonctionnement et de la bonne marche de la manifestation auprès de ses collègues. Ce comité à tout loisir d'engager le personnel nécessaire à la bonne marche des activités dans la mesure où cela s'inscrit dans un cadre budgétaire admis par le conseil.

2 Le Musée JENISCH

Directeur du Musée Jenisch, M. Bernard Blatter dirige le musée et gère le département des Beaux –Arts
Directeur-adjoint du Musée des Beaux-Arts, M. Dominique Radrizzani
Conservatrice-adjointe du Musée des Beaux-arts, Mme Laurence Rippstein
Conservatrice du Cabinet cantonal des estampes, Mme Nicole Minder

L'institution abrite deux départements: le Musée des Beaux-Arts et le Cabinet cantonal des estampes.

Le Musée des Beaux-Arts

Le Musée des Beaux-Arts possède des œuvres représentatives des écoles suisse et étrangère (Bocion, Hodler, Valloetton, Soutter) ainsi que des artistes modernes et contemporains (Giacometti, Picasso, de Stael, Alechinski, Scully, Rouault, Morandi...). Il réunit en outre une des plus belles collections de dessins anciens et modernes de Suisse (Bonnard, Balthus...) et abrite la Fondation Oskar Kokoschka riche de plus de 800 originaux retraçant l'évolution de cet important représentant de l'expressionnisme.

Le Cabinet cantonal des estampes

Regroupant des œuvres sur papier provenant de diverses institutions (privées et publiques) du canton de Vaud, le Cabinet cantonal des estampes met en valeur l'art de l'estampe ancienne, moderne et contemporaine, entendu dans un sens large: gravure sur bois, burin, eau-forte, lithographie, sérigraphie ou autre multiple. Du XVe au XXIe siècle, cinq siècles de création artistique sont ainsi évoqués, des maîtres de l'estampe (Rembrandt, Canaletto ou Corot) à de nombreux artistes suisses (Palézieux, Sarto, Yersin...).

L'identité du Cabinet cantonal des estampes se confond en partie avec celle du Musée Jenisch, il s'en distingue toutefois par l'origine et la nature de ses collections, et par conséquent ses expositions et certaines de ses missions.

Historique

Edifice d'inspiration néo-classique, construit par la ville à la fin du XIXe siècle grâce à l'apport financier de Mme Fanny Jenisch à qui il doit son nom, le musée fut rénové de 1987 à 1989. Musée encyclopédique à l'origine, il est depuis cette époque entièrement consacré aux beaux-arts.

Dans son rapport sur la politique culturelle veveysanne datant de 1987, M. Christen soulignait la qualité et l'importance des collections constituées par les autorités veveysannes et les conservateurs successifs du Musée des Beaux-Arts. Il relevait également l'augmentation conséquente des subventions des pouvoirs publics et surtout l'impact de cet engagement: «L'effet n'a pas tardé à se faire sentir: vu l'intérêt de la ville pour les Beaux-Arts, les dons et les dépôts, provenant d'associations, de collectionneurs privés ou d'artistes, ont commencé à affluer...»

Un certain nombre de dépôts effectués par diverses fondations sont donc venu enrichir judicieusement les collections de peintures et dessins de la Ville de Vevey, notamment la prestigieuse Fondation Oskar Kokoschka, les fonds Pajak, Wilhem Gimmi, Léo Fiaux, la collection Nestlé et bien d'autres.

L'Etat de Vaud, quant à lui, a confié la gestion de ses fonds d'estampes à la Ville de Vevey dans le cadre d'un Cabinet d'estampes créé spécialement à cet effet en 1987. La Fondation William Cuendet & Atelier de Saint-Prex avait déjà répondu à l'invitation de la Municipalité de Vevey en déposant ses collections d'estampes au Musée Jenisch. Deux salles d'expositions, sises au rez de chaussée, et d'autres locaux ont donc été prévus pour loger le Cabinet des estampes lors de la rénovation du musée.

Le directeur du Musée Jenisch a joué un rôle important pour favoriser le regroupement des principaux ensembles qui constituent le cabinet. Depuis se sont jointes les collections du Musée Alexis Forel, de la Fondation Pierre Aubert et de la Fondation Planque (Picasso).

Créée en 1985, la Fondation des Amis du Musée a pour but de favoriser le développement et le rayonnement du musée. Elle participe à l'enrichissement des collections en acquérant des œuvres d'artistes anciens, modernes et contemporains qu'elle dépose au musée.

Mission et vocation du Musée Jenisch

Assurer au public l'accès à l'art et aux collections du musée par des expositions variées tout en assurant la bonne conservation des œuvres.

Augmenter les richesses des collections pour assurer le rayonnement du musée.

Tâches principales:

- La mise en valeur et une gestion compétente des fonds qui lui sont confiés par les pouvoirs publics ou les fondations privées, à la fois fournisseurs (d'objets et de moyens financiers) et clients. Pour cela le musée doit fournir un ensemble de compétences : gestion des prêts, recherches scientifiques, gestion de base de données, conservation et restauration, etc.
- La caractéristique du musée est de ne pas disposer d'une exposition permanente, par manque d'espace et non par manque de collections qui sont très importantes. L'accent est mis délibérément sur les expositions temporaires, de six à douze par année (entre le département beaux-arts et le Cabinet des estampes). Une programmation de sujets originaux lui permet de se profiler comme un lieu de découvertes.
- Outre les expositions, les catalogues qui les accompagnent constituent un produit important du musée, puisque ce sont de un à cinq ouvrages qui sont publiés chaque année.
- L'accueil de publics ciblés s'est développée ces dernières années: visites commentées, animations extra-scolaires (ateliers). Un partenariat soutenu existe avec les écoles, mais aussi avec l'Association des Musées de la Riviera : concept «Enfants-Musée», organisation d'événements comme la Nuit des Musées et week-end en famille. La conservatrice-adjointe se charge du travail de médiation avec les enfants, financé par des fonds extérieurs (sponsoring etc.).

Grâce au soutien de fondations publiques et privées, le Musée Jenisch organise, à l'intention des classes primaires de la Riviera, des visites et activités liées aux expositions qu'il présente. Les enfants peuvent découvrir trois fois par année au musée le monde fascinant de l'art, s'initier aux techniques et vocabulaires les plus variés de la création, apprendre à lire et à comprendre un tableau, une sculpture, une eau-forte... La seule exposition Balthus a vu défiler quelque 1200 élèves. Des dossiers pédagogiques permettent aux enfants de poursuivre à l'école la réflexion amorcée devant les œuvres.

Missions et tâches spécifiques du Cabinet cantonal des estampes:

- Comme son nom l'indique, le Cabinet cantonal est chargé de défendre et de promouvoir l'art de l'estampe, ainsi que de participer à la constitution et à la sauvegarde d'un patrimoine vaudois.
- Depuis que l'Etat de Vaud a réuni ses collections d'estampes à Vevey en 1987, une politique d'acquisition soutenue par le Canton se poursuit activement, favorisée par de nouveaux dons (environ 300 pièces par année). Les options « cinq siècles de création » et « artistes romands » (force de création de la gravure en Suisse romande) sont privilégiées.
- Comme le département Beaux-Arts, le Cabinet des estampes se caractérise par une importante production d'expositions, de trois à cinq par année. Les raisons de ce rythme soutenu ne sont toutes fois pas les mêmes: c'est une question de conservation, les estampes étant des œuvres sur papier qui ne supportent pas une exposition trop prolongée à la lumière. Un certain caractère didactique accompagne les expositions, pour contre-balancer la difficulté d'approche inhérente à l'estampe. Le but étant de faire découvrir au public l'art de l'estampe, et subsidiairement les collections. La marge d'autofinancement pour les expositions varie entre 50% et 90%.
- La publication d'un à trois nouveaux catalogues par an, grâce à des dons et du sponsoring, complète cette offre.
- L'accent est mis sur des collaborations et des alliances avec d'autres musées, expositions simultanées et tournées, en Suisse (Musée cantonal d'art à Lugano, Fondation Langmatt à Baden) et jusqu'au Québec pour l'étranger. Ces formules de partenariat ont établi une nouvelle logique qui n'est plus seulement celle du subventionnement et du sponsoring, mais de la mise en valeur d'un savoir-faire. Des synergies sont créées avec la Bibliothèque Cantonale universitaire et la Fondation Neumann, avec la Fondation Vevey, Ville d'Images, etc.

Ambitions et tâches spécifiques du Musée des Beaux-Arts:

- L'organisation d'expositions importantes avec au moins une exposition annuelle dont la notoriété dépasse les frontières cantonales et nationales. Le succès de ce genre d'événement permet l'organisation d'expositions moins prestigieuses, dont le but est d'informer sur la création récente et/ou de présenter le travail d'artistes de la région. Sans ignorer la scène régionale, le musée existe sur le plan international et peut collaborer avec des institutions suisses et étrangères (échanges de collections, « exportation » d'expositions). Les implications et les mandats extérieurs de ses responsables permettent au musée de développer des réseaux dans la Suisse entière et à l'étranger.

- Présence sur le plan régional: le musée s'associe à des manifestations veveysannes et collabore à l'échelon institutionnel dans le cadre de l'Association des musées de la Riviera. L'exposition d'Alexander Hahn, artiste vidéaste suisse, est un exemple de cette politique d'ouverture. Ce fut une passerelle entre le musée et le Festival Images'02, l'occasion d'une table ronde sur l'art vidéo, mais également un événement diffusé au delà du moment veveysan, l'exposition qui portait le label du «Musée Jenisch Vevey» étant destinée à circuler.
- Le soutien et la promotion de la création artistique contemporaine ainsi que la mise en valeur de la scène artistique locale qui s'effectue par le biais d'acquisitions et d'expositions.
- Le projet d'un catalogue à but patrimonial regroupant les collections de peintures (et de sculptures) du musée va enfin se réaliser grâce à l'apport de fonds et de dons privés.

L'ambition des responsables du département des Beaux-Arts est de travailler dans l'équilibre de ces différents axes malgré les difficultés.

Structure et fonctionnement du musée

Le Musée Jenisch est une institution communale gérée par la Ville de Vevey depuis son inauguration en 1897. En plus du budget annuel de fonctionnement, la ville prend en charge l'infrastructure générale, soit les frais relatifs au bâtiment et les salaires. Le musée est doté d'une commission municipale.

Le Cabinet cantonal des estampes est intégré dans l'infrastructure du Musée Jenisch, seul un poste de conservateur lui est consacré. En l'occurrence, une conservatrice qui bénéficie d'une grande indépendance laissée par la direction du Musée Jenisch pour tout ce qui concerne la gestion des collections et l'organisation des expositions. Elle forme aussi régulièrement des stagiaires (plus de vingt personnes à ce jour) pour une moyenne d'un 100% d'occupation à l'année.

Le musée compte huit personnes employées par la ville dont cinq à temps partiel, mais il ne pourrait fonctionner sans un personnel d'appoint : trois historiennes d'art et une spécialiste mandatées par diverses fondations et l'OSEO ainsi que des auxiliaires pour assurer l'accueil, la sécurité et l'entretien.

Par ailleurs, plusieurs fondations dont les collections sont déposées au Musée Jenisch offrent des apports ponctuels pour gérer leurs fonds déposés au Musée Jenisch, notamment par l'engagement de spécialistes sous la forme de mandat pour réaliser leur inventaire. Ces fondations financent également des expositions, elles représentent des partenaires importants pour le développement du musée. Peu d'institutions similaires se caractérisent par un tel apport privé.

L'Association Arts et Lettres, elle aussi, offre une collaboration précieuse au musée, notamment sous la forme de garantie de déficit pour les expositions.

Les soutiens vitaux de la ville et du canton se révèlent toutefois insuffisants. Le recours aux sponsors est indispensable et s'effectue pour l'organisation des expositions temporaires, la réalisation des catalogues et la création d'événements. Pour être compétitif, le musée Jenisch doit chercher des fonds extérieurs. Ce sont des centaines de milliers de francs que le directeur et les conservateurs sont contraints de trouver chaque année pour financer les activités courantes. Ainsi en 2001, plus de 300'000 francs ont été trouvés pour contribuer aux frais d'animations et de publications pour l'ensemble du musée.

Depuis sa création en 1987, la partie «estampe», sise au rez-de-chaussée du Musée Jenisch, bénéficie d'une subvention de l'Etat de Vaud qui couvre une partie de ses besoins effectifs. Le Canton alloue depuis 1987 à la Ville de Vevey une subvention annuelle de 100'000 francs (adaptée peu à peu pour atteindre 121'000 francs quinze ans après) pour la gestion de ses fonds d'estampes complétée d'une somme pour l'acquisition d'oeuvres. Cette subvention qui, à l'origine, pourvoyait en partie à l'engagement d'un conservateur et au fonctionnement du Cabinet cantonal des estampes, est devenue insuffisante. La ville qui, dès le début, a intégré ce département dans le Musée Jenisch, complète cet apport d'une centaine de milliers de francs inscrits directement au budget «Cabinet des estampes».

Enjeux et perspectives

Le Musée Jenisch occupe une position privilégiée dans la mesure où il est le seul musée d'art de la Riviera vaudoise. Il faut souligner le caractère exceptionnel de l'implantation d'un tel musée dans une ville de taille moyenne comme Vevey. Ses concurrents les plus directs sont suffisamment loin (le Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne étant le plus proche) pour qu'il y ait plus complémentarité que concurrence.

Par rapport à ces derniers, c'est l'un des plus limités du point de vue des moyens de fonctionnement et du personnel. Il a pourtant su, grâce à son directeur Bernard Blatter, trouver son créneau tant dans la constitution des collections que dans le choix des expositions, en montrant aussi bien des artistes régionaux qu'internationaux, pas forcément de grands noms, mais de qualité indéniable et se profiler ainsi avec une programmation d'expositions originales.

Le Cabinet cantonal des estampes complète l'offre du Musée Jenisch et vice-versa : Le Cabinet des estampes représente un atout au niveau national et international, la rareté de son offre attirant des spécialistes de partout. Au niveau de la Suisse entière, il n'y a que cinq cabinets d'estampes comparables. Celui de Vevey a la chance d'avoir des ensembles remarquables de quelques uns des plus grands peintres-graveurs de l'histoire, comme Dürer, Rembrandt, Lorrain ou encore Picasso. Le cabinet bénéficie de l'avantage de n'être pas isolé mais au rez-de –chaussée d'un musée de beaux-arts et ainsi de ne pas être coupé du grand public.

Le principe du déménagement de la Bibliothèque municipale étant accepté, le projet d'agrandissement du Musée Jenisch par une extension au sous-sol du bâtiment, actuellement occupé par la bibliothèque va se réaliser. L'agrandissement des surfaces du Musée Jenisch, saturé et restreint dans son développement, est impératif, pour pouvoir présenter à la fois des expositions temporaires et permanentes. Il ne s'agit pas uniquement d'un argument touristique avec la présentation permanente d'un certain nombre de chef-d'œuvres, mais de la mission même du musée qui est de mettre en valeur et de conserver ses collections.

*Le 28.08.03, le Conseil communal a voté un préavis d'intention : oui au rachat par la ville des parcelles concernées, au déménagement de la bibliothèque et à l'extension du Musée Jenisch dans les locaux locaux laissés vacants.

Depuis de nombreuses années, le Cabinet cantonal des estampes est limité dans ses activités par les restrictions au niveau des budgets de fonctionnement (notamment l'insuffisance du fonds dévolu aux expositions) et de personnel.

Le développement du Cabinet cantonal des estampes n'est possible qu'avec le soutien et à terme un effort commun des bailleurs de fonds: le Cabinet sollicite une augmentation de son budget d'ici à deux ans et dès que possible un poste d'adjoint-e à la conservatrice.

Budget 2003 Cabinet cantonal des estampes

Participation de la ville, poste Cabinet des estampes:	104'300.-
Participation de l'Etat de Vaud pour le fond cantonal:	140'500.-
Participation de l'Etat pour l'acquisition des estampes:	20'000.-

Budget 2003 au poste Musée des Beaux Arts

Charges:	860'900.-
----------	-----------

3 Musée suisse de l'appareil photographique

Directeurs & conservateurs: Pascale et Jean-Marc Bonnard Yersin

Fondé par Claude-Henry Forney, le Musée suisse de l'appareil photographique, dernier né des musées veveysans, s'ouvre au public en 1979 dans un appartement à la Grande Place 5 et déménage en 1989 dans un bâtiment du XVIII^e siècle situé à la Ruelle des Anciens-Fossés. La Municipalité, en confiant la rénovation à des architectes réputés mais également un mandat à un muséologue, a tenu à mettre l'accent non seulement sur les collections remarquables du musée mais aussi sur l'originalité de la conception et de l'animation. Un passage souterrain historique rejoignant le bâtiment voisin situé sur la Grande Place, permet la réalisation d'une extension de l'institution en 2001.

Le musée est un des berceaux de « Vevey, Ville d'Images ». Lorsque que M. et Mme Bonnard Yersin reprennent la direction du musée en 1991, ils sont sollicités par Yves Christen et le Président de la SIC, Bernard Daniel, pour contribuer au redémarrage économique de Vevey sur de nouvelles bases et participent à l'élaboration du concept Image dont M. Forney était l'initiateur.

Vocation

Le Musée suisse de l'appareil photographique est à la fois un musée technique et un musée de la mémoire.

Sa vocation, unique en Suisse, participe d'une reconnaissance de l'importance déterminante de l'invention de la photographie et de l'avènement d'un nouveau langage et moyen d'expression.

La visite du musée est une invitation à la découverte de l'invention photographique et s'adresse à un large public, des spécialistes aux touristes.

Missions et vision

- Conservation et restauration d'objets, de documents et d'archives liés à l'invention et au développement de la photographie.
- Témoin de l'ingéniosité suisse en la matière
- Un travail de conservation du geste artisanal tant historique que contemporain fait partie de l'une des missions fondamentales de l'institution.
D'autant plus importante qu'avec l'accélération du développement des technologies actuelles en matière d'image, ces techniques tendent à se modifier profondément. La vidéo est l'un des outils privilégiés pour ce genre de démarche.
« La recherche contemporaine peut avec bonheur, se régénérer aux sources mêmes de l'histoire de la photographie » (à propos de l'exposition Laurent Cochet/Papiers).

Sur quatre étages et de fond en combles:

- L'histoire de la photographie et l'évolution de ses outils.

Les collections présentent des objets et documents en rapport avec ce domaine. Il s'agit de montrer l'outil qui a servi à faire des images ainsi que les techniques qui l'accompagnent (projection, laboratoire...) et également comment les différentes démarches photographiques s'articulent sur ces techniques.

Ce rapport à l'objet, au travail ainsi qu'une approche ethnographique distinguent le Musée suisse de l'appareil photographique des musées consacrés à la photographie privilégiant l'artiste et son œuvre.

- L'exposition permanente ou l'œil de la photographie.

L'histoire de la photographie, de ses inventeurs et de ses techniques est racontée par une étonnante collection d'appareils provenant de l'origine de la photographie à nos jours.

- Les expositions temporaires

Partir à la découverte d'un appareil, d'une technique photographique ancienne ou peu connue, d'un photographe (utilisant par exemple un geste historique au service d'une expression contemporaine) ou encore des diverses manières de vivre de la photo : mode, publicité, industrie...

« Comment ça marche ? »

Les collections d'appareils et d'accessoires sont mises en valeur par une présentation muséale originale qui privilégie l'expérimentation.

Richement illustrée, l'exposition est dotée d'installations audio-visuelles et interactives ainsi que de textes particulièrement destinés au jeune public. Les textes et légendes accompagnant l'exposition permanente, permettent plusieurs degrés de lecture, des enfants au public averti.

Animation et médiation:

- visites guidées
- deux événements annuels, soit « La nuit des Musées » et le « Week-end Familles » en collaboration avec l'Association des Musées de la Riviera.
- lieu pour des animations extra-scolaires : initiation à la photographie
- partenariat avec les écoles, Ecole/musée, le Service de la Jeunesse et ses ateliers découvertes, les associations « passeports vacances »

Projets

- Renforcer une politique de collaboration professionnelle avec les institutions et acteurs locaux dont l'Ecole de photographie de Vevey ainsi qu'avec un réseau international.
La vocation très spécifique du musée de l'appareil photographique, l'incite à créer des synergies avec d'autres institutions apparentées, par exemple lors de la préparation d'expositions.

Des pratiques didactiques diversifiées:

- proposer un service structuré pour les écoles avec un suivi d'apprentissage ;
- décliner les animations pour l'accueil d'autres publics et développer la médiation avec les adultes.

Fonctionnement et type d'institution

Le musée est une structure municipale dotée d'une commission municipale, émanation du Conseil communal. Selon les conservateurs du Musée suisse de l'appareil photographique la consultation régulière de cette commission permet une vision globale intéressante.

La Ville de Vevey accorde un budget annuel de fonctionnement à son institution. La Fondation du Musée de l'appareil photographique aide à augmenter la richesse des fonds : achats d'objets et rénovations (réalisations particulières).

Les fonds provenant de dons, de subventions et de sponsoring, sont gérés par la Fondation et par l'Association des amis du Musée.

L'Association des amis du Musée gère la boutique du musée dont le produit sert aux acquisitions et à la gestion du sponsoring des futures expositions temporaires.

L'équipe du musée compte 6 personnes:

Les conservateurs et directeurs partageant un 150%, une secrétaire à temps partiel, une personne responsable de l'accueil à temps complet et deux auxiliaires suppléant à l'accueil, chargés respectivement de la décoration et des travaux d'inventaire.

Le travail d'inventaire des collections et des archives du musée, l'entretien d'une bibliothèque de recherche sont des tâches énormes et nécessiteraient l'engagement d'un assistant à temps complet. Plusieurs projets d'étude dont la publication de plaquettes sur différents sujets de recherche et celle d'un catalogue complet des collections restent en suspens faute de moyens.

Budget 2003 au poste Musée suisse de l'appareil photographique

charges: 578.600.-

recettes: 27'000.-

4 Musée historique de Vevey

Conservatrice, Mme F. Lambert

Le plus ancien musée de Vevey, fondé en 1897, occupe le deuxième étage du « Château », belle demeure du XVI^e siècle. Le bâtiment, propriété de la Confrérie des Vignerons abrite également le Musée du même nom. La Confrérie expose au premier étage ses collections et les souvenirs des premiers cortèges, puis des Fêtes des Vignerons.

Vocation

Le Musée historique de Vevey présente dans son exposition permanente des objets, des images et des documents relatifs au patrimoine local: meubles, artisanat, œuvres de petits maîtres suisses, une très belle collection de ferronnerie, clés et serrures, la plus importante de Suisse, des armes anciennes, etc.

Les expositions temporaires mettent en évidence le particulier. Récemment, le musée a dévoilé en collaboration avec les Archives communales un fonds unique dont il est dépositaire : le fonds William Michaud. L'organisation d'expositions temporaires est indispensable pour dynamiser un musée et le rendre vivant.

Une grande partie des collections s'est constituée au début du 20^e siècle. Donations et acquisitions, ces collections éclectiques liées à la Ville de Vevey, témoignent de l'histoire veveysanne mais pas uniquement, elles possèdent également des caractéristiques thématiques plus générales d'intérêt national. La politique d'achat actuelle tient compte des deux axes, tout en mettant l'accent sur les collections particulières (comme celle de Dumoulin, peintre veveysan).

Missions et activités du Musée

Musée historique, l'institution remplit deux missions patrimoniales essentielles :

- Une mission de conservation des collections avec des activités de restauration, parfois de longue durée comme celle des drapeaux menée avec l'aide de l'association Vibiscum.
- La mise en valeur des collections : achats, expositions permanente et temporaires, publications.

Un musée historique avec une importante option archivistique

En plus de la conservation du fond photographique de la Ville dont il est chargé (photographies de 1850 à nos jours), le musée gère un important fonds iconographique : peintures, estampes, plans...

Lieu de recherche et de consultation, l'institution est sollicitée pour des prêts de documents concernant des études historiques et des réalisations sur Vevey (ex.: Jacqueline Veuve pour son film « Jour de marché ») ou par d'autres institutions pour des prêts d'objets lors d'expositions particulières (ex.: « Les Vaudois de Napoléon » au Musée militaire vaudois à Morges). Son service d'archives induit une collaboration active avec le service des Archives communales.

L'accroissement constant des fonds implique des travaux d'inventariage. Faute de moyens, l'inventaire n'est pas informatisé.

Fonctionnement et type d'institution

Le musée historique de Vevey est une structure communale et ses collections appartiennent à la Ville de Vevey.

Après un départ prometteur et brillant, les activités du musée ont connu des périodes de ralentissement entre 1920 et 1985. Dès cette date, le musée s'est professionnalisé en engageant une conservatrice à 50 % et un gardien dont le taux d'activité a été augmenté à 70%. Cette situation perdure jusqu'à aujourd'hui. Par ailleurs, de fidèles bénévoles contribuent aux différentes activités du musée.

Des événements comme le week-end « En famille au musée » ou « La Nuit des Musées », en plus du fort investissement de la conservatrice, nécessitent l'engagement d'animateurs rémunérés.

Ces animations ponctuelles sont proposées dans le cadre de l'Association des Musées de la Riviera, dont le musée fait partie. Trop petite structure pour assurer une véritable politique de médiation muséale, l'institution dépend de l'Association pour l'accueil de publics cibles.

Une commission de 12 personnes, composée de représentants du Conseil communal et d'experts (antiquaires, artisans, muséophiles) se réunit une à deux fois par année, ou plus si nécessaire. Les activités du Musée sont discutées et la commission consultée par Mme Lambert pour des achats importants ou des restaurations d'envergure.

Subventionné par la ville, le musée doit trouver d'autres sources de financement pour la réalisation de publications, de certaines expositions temporaires ou d'autres projets particuliers (restaurations). Ainsi, l'Association les amis de William Michaud, émigré vaudois au Brésil dont l'ensemble des œuvres est conservé à Vevey, a été créée en 2001 pour trouver des fonds et publier le livre qui accompagnait l'exposition (soit environ 45'000 francs).

Le Musée historique, parent pauvre des musées veveysans ?

Sa conservatrice apprécie le travail de collaboration avec la Commission, relais du politique et estime que le budget que la Ville consacre au Musée lui permet de fonctionner.

Pourtant, malgré les atouts que représentent l'homogénéité et la richesse de ses collections comparées à celles d'autres musées historiques, elle constate une stagnation de la fréquentation et que le redémarrage de l'institution lancé il y a quinze ans est arrivé à son terme.

Sans un second souffle, notamment sans une modification réelle des structures déjà abordée en 1991 dans une étude de faisabilité, et l'augmentation des postes de travail (refusée en octobre 2002 par la Municipalité*), les activités du musée arrivent à saturation et son évolution est compromise.

Actuellement le Musée historique de Vevey attire essentiellement un public de touristes et de spécialistes. La conservatrice souhaiterait augmenter le nombre d'expositions temporaires qui, pour le moment, se succèdent à un rythme annuel voire tous les deux ans, afin d'ouvrir le musée à d'autres publics: le rendre attractif pour les Veveysans, pour les scolaires, etc.

Une augmentation du nombre des publications, autre priorité, permettrait d'accroître le rayonnement de l'institution.

* Le musée a obtenu, à partir de janvier 2004, un poste de secrétaire adjointe à 30% (transfert de poste avec Equipement Technique.

Budget 2003 au poste Musée historique

Charges :	226'200.-
Recettes :	6'000.-

5 Bibliothèque municipale

Conservateur, M. Ch. Graf

La bibliothèque municipale, telle que nous la connaissons aujourd'hui, date de sa reprise par la commune en 1962. Elle occupe tout l'entresol du Musée Jenisch et comprend les services suivants : bibliothèque adultes, enfants et phonothèque. Elle compte aujourd'hui environ 45'000 ouvrages dont une partie est renouvelée régulièrement grâce aux acquisitions (env. 2000 par année). Le fonds ancien est stocké dans les sous-sols du collège bleu et compte env. 30'000 ouvrages.

La bibliothèque municipale est avant tout une bibliothèque de lecture publique, assurant pour notre ville, mais aussi pour les villes voisines, un service public fort apprécié. Ses atouts sont une grande facilité d'accès, une proximité des lecteurs, une politique tarifaire avantageuse et un conseil adéquat proposé par des professionnels.

La bibliothèque compte en 2003 8300 lecteurs ; 850 nouveaux lecteurs se sont inscrits en 2002. Elle enregistre environ 105'000 prêts par année. La totalité des ouvrages disponibles est enregistrée dans le système informatique qui gère les entrées et sorties ainsi que les prêts aux lecteurs. Seul le fonds ancien est encore inventorié sous forme de fiches.

La fréquentation de la bibliothèque est toujours importante. Les différentes places de travail sont souvent toutes occupées tant par les lecteurs de revues et de journaux que par les chercheurs et les étudiants. Les ouvrages de la salle de lecture, dictionnaires et encyclopédies, sont très consultés. Environ 6000 photocopies sont faites à partir de ces documents. Le poste Internet est également très apprécié puisque souvent «réservé» et occupé tout l'après-midi.

On constate une légère augmentation du nombre de prêts dus en grande partie à la section jeunesse. Fréquentée par toutes les couches sociales de la population, mais particulièrement les classe moyenne et modeste, les personnes âgées, les mères et leurs enfants, la bibliothèque offre une palette de prestations qui s'élargit au fil des années. Outre ses tâches traditionnelles, qui sont avant tout le prêt de livres et de disques, la bibliothèque est devenue également un lieu de travail, de rencontres, d'échanges et d'information. Les fonctions de renseignement et d'information se sont renforcées grâce notamment aux nouveaux médias électroniques (CD-ROM, Internet). A ces activités s'ajoutent des animations culturelles, des rencontres et des lectures publiques en collaboration avec les librairies et éditeurs de la place.

Multiculturalité: dans le cadre de la politique d'intégration de la ville de Vevey et avec le soutien de la Commission fédérale des étrangers, la bibliothèque a acquis des livres en français facile et des méthodes de langue. De plus, elle a loué à Bibliomedia des collections en albanais, turc et serbo-croate. Cette dernière langue a été fort appréciée. La bibliothèque organise régulièrement des rencontres interculturelles qui remportent un vif succès et qui rapprochent des lecteurs de différentes cultures.

Une commission municipale pour la bibliothèque se réunit deux fois par année et soutien l'équipe en place dans ses choix stratégiques et son organisation.

Le personnel de la bibliothèque est employé par la commune et bénéficie des avantages accordés aux collaborateurs communaux.

Objectif à court terme, le déménagement de la bibliothèque sur un nouveau site afin d'augmenter les surfaces nécessaires aux diverses activités, va se réaliser: la bibliothèque s'installera sur le quai Perdonnet. Un projet de café littéraire est à l'étude pour compléter l'ensemble.*

*Le 28.08.03, le Conseil communal a voté un préavis d'intention : oui au rachat par la ville des parcelles concernées, au déménagement de la bibliothèque et à l'extension du Musée Jenisch dans les locaux laissés vacants.

Budget 2003 au poste Bibliothèque municipale

Charges:	350'900.-
Recettes:	30'000.-

6 Théâtre de Vevey

M. Ph. De Bros, Directeur

Gérée par la Fondation des Arts et Spectacles, le Théâtre de Vevey est considéré comme l'une des institutions phares de la région. Subventionné par la Commune de Vevey et le Fonds culturel Riviera, c'est un de leurs bénéficiaires les plus importants.

Fonctionnement et type d'institution

Une convention lie la Fondation des Arts et Spectacles à la Commune. La fondation a pour but d'exploiter et d'administrer les salles de spectacles, propriété de la Commune de Vevey, dont la gestion lui a été attribuée. Pour le Théâtre de Vevey, elle propose une saison culturelle professionnelle et diversifiée: avec du théâtre, de l'opéra, de la danse, des spectacles pour enfants.

La fondation est d'utilité publique et ne vise aucun but lucratif. Le Conseil de fondation comprend jusqu'à treize membres désignés par la municipalité. Le Comité de direction, organe exécutif, comprend sept personnes et siège huit fois par année.

Locaux à gérer: le Théâtre de Vevey, la salle Del Castillo et du théâtre, le Théâtre de Verdure.

La commune de Vevey prend à sa charge une fois par année, pour les sociétés locales autorisées qui en font la demande, les frais effectifs d'utilisation de la salle Del Castillo. Ces frais sont facturés à la société utilisatrice par la Fondation.

Le Directeur du Théâtre de Vevey est engagé par le Conseil de fondation. Il est responsable de la gestion artistique et administrative des salles de Vevey placées sous le contrôle de la fondation.

Financement

Les ressources de la Fondation proviennent des subventions de la Commune de Vevey et de celle de son district, et de ses propres revenus. En novembre 2002, la Municipalité adopte l'Avenant no 1 à la Convention 1992, qui supprime la mention de la garantie de déficit auparavant octroyée par la ville à la FAS au profit d'une subvention.

La provenance des subventions des pouvoirs publics a changé durant l'exercice 2001-2002 suite à l'introduction en janvier 2002 du nouveau fonds culturel la Riviera. Ceci a pour conséquence une diminution de la subvention directe de Vevey et une augmentation des aides provenant des neuf autres communes du District, au final le montant global reste le même.

Historique

Construit en 1868, le Théâtre de Vevey fut rénové entre 1987 et 1992 dans un style qui a su préserver les caractéristiques de l'ancien bâtiment en l'intégrant à une architecture des plus contemporaines. Son acoustique, d'une qualité remarquable, a pu être conservée, voir affinée. Sa salle contient 750 places; grâce à un équipement technique très moderne, son vaste plateau, ses cintres, et à l'harmonieuse conception de son rapport scène-salle, elle peut présenter des productions (théâtrales et lyriques) à grand spectacle aussi bien que des pièces plus intimistes. Sa fosse d'orchestre est prévue pour une cinquantaine de musiciens.

Dans son ancienne forme de gestion, le Théâtre de Vevey n'était qu'un théâtre de passage, une salle à louer sans vocation précise.

La ville décida d'investir non seulement dans la rénovation du bâtiment mais aussi de doter l'institution d'une véritable structure d'exploitation, sous la forme d'une fondation de droit privé : La Fondation des Arts et Spectacles. Le Théâtre de Vevey, théâtre municipal, géré par un tiers devient une institution associée de la Ville de Vevey. Depuis sa réouverture en 1992, l'institution propose une quarantaine de spectacles par saison.

Vocation et missions

- Les arts de la scène

Seul théâtre de cette envergure dans le district, le Théâtre de Vevey est dédié aux arts de la scène. Sa complémentarité par rapport au dispositif régional sur le plan théâtral et son infrastructure vont de pair avec une importante capacité financière et déterminent cette vocation.

- Théâtre régional

Par la répartition de son public évalué à environ 40% pour la Ville de Vevey et à 60% provenant non seulement du district mais de régions s'étendant jusqu'à Bulle, Aigle et à l'agglomération lausannoise, mais aussi par sa politique de programmation comprenant une part de productions suisses et régionales.

- Salle d'accueil

Le Théâtre de Vevey est principalement une salle d'accueil, vouée à l'achat de spectacles déjà mis en scène, exception faite de productions occasionnelles. Par ailleurs, le théâtre est ouvert à quelques coproductions. L'institution offre des espaces de répétitions mais ne construit pas de décors.

Mis à part son principal travail de coproduction (sans ingérence artistique) avec la compagnie de danse «Nomades», dont le théâtre est devenu en quelque sorte le lieu de résidence, le Théâtre s'engage sur des spectacles professionnels ou des collaborations au niveau régional avec d'autres partenaires:

- le récital du Conservatoire, l'Atelier lyrique, l'orchestre de Ribeaupierre, le spectacle des écoles, mais aussi le Festival Montreux-Vevey dont le théâtre présente quelques concerts.
- Un arrangement entre le Théâtre et l'Association Arts et Lettres laisse à celle-ci l'exclusivité de la programmation de récitals.
- Le Théâtre de Vevey héberge le Concours Clara Haskil depuis sa fondation en 1963. Le concours se déroule tous les deux ans en hommage à Clara Haskil, pianiste suisse d'origine roumaine qui vécut à Vevey. Le concours accueille les jeunes pianistes du monde entier

- Programmation

L'éventail est large : avec une prédilection pour le théâtre, l'art lyrique, les spectacles « juniors » en passant par les spectacles dits «Extra» et la danse. La programmation se fait dans le respect du théâtre indépendant et de l'art lyrique suisse.

La programmation tient compte de la concurrence et des besoins d'un public régional et multiculturel. Elle cherche à promouvoir à la fois le répertoire (le patrimoine) et les créations originales. Afin de fidéliser son public, elle s'appuie sur une politique d'encouragement et de promotion ciblée (abonnement « découvertes » et abonnement junior, 50% de réduction pour les étudiants, etc.) Le résultat est probant : en partie grâce à la vente des billets, le pourcentage d'autofinancement est élevé (85%).

le directeur du Théâtre, connaisseur d'opéra, s'investit d'une mission particulière pour ce domaine. Il coproduit des spectacles, cherche à familiariser le public avec l'art lyrique et à le faire rayonner au niveau régional. Enfin, il se sert du théâtre comme tremplin pour de jeunes talents et des compagnies suisses et étrangères.

Le Théâtre de Vevey s'inscrit dans un réseau de salles de spectacles de moyenne importance et de circulation des programmations. Il fait partie du Pool des Théâtres romands. Le pool développe des stratégies qui permettent de diffuser et d'acheter des spectacles, de soutenir des productions et facilite une promotion efficace (liste de promotion commune à l'intention des médias).

L'affichage, les annonces dans la presse et Ici TV restent les instruments de promotion principaux du théâtre.

- Travail de médiation

Le théâtre favorise la découverte pour les jeunes et encourage les liens entre culture et éducation au sens large: partenariat et pratique de tarifs préférentiels avec les écoles mais aussi avec le Conservatoire et l'Université populaire. Durant la saison 2001-2002, 1888 jeunes ont bénéficié du tarif à 50% et 1906 élèves ont assisté à des spectacles très divers.

- Prestataire de services

Gérée par un organisme privé, l'institution n'en est pas moins un théâtre municipal. Son cahier des charges respecte une politique de programmation indépendante mais induit des réserves et indications sur l'utilisation ou la location de la salle ainsi que des services avec avantages à certains partenaires (voir accueil). L'institution met ses locaux à disposition pour des manifestations officielles organisée par la ville.

Le théâtre est une entreprise. La location de la salle du Théâtre de Vevey à des tiers (ainsi que celle des autres salles de spectacles placées sous la responsabilité de la FAS) est indispensable à sa rentabilité et c'est un facteur qui permet de réduire le prix des places.

Le Théâtre est demandé par des associations, entreprises ou autres qui apprécient la qualité de sa configuration, de ses installations, de son accueil, et la compétence de ses techniciens. La télévision,

les radios et les studios d'enregistrement utilisent le théâtre, son installation technique de base représente pour eux un avantage financier.

Le Théâtre de Vevey gère le service de vente de billets à travers un système informatique qui offre les avantages d'un service public.

Vision

Carrefour entre différents domaines artistiques, permettant d'accueillir des productions qu'il n'était pas possible de voir sur la Riviera, le Théâtre de Vevey joue un rôle clé dans la politique d'accueil de la ville de Vevey.

Le mode de fonctionnement du Théâtre de Vevey est complexe : accueil, achats et coproduction de spectacles, rentabilité de la salle à des tiers, intermédiaire entre la ville et les associations avec la gestion de la salle Del Castillo et du Théâtre de Verdure...

Conscient de l'importance de son infrastructure par rapport aux autres lieux culturels et également des discussions que suscite la répartition des subventions destinées à la culture, la direction du Théâtre tient à maintenir des contacts et l'harmonie avec les différents acteurs culturels de la Ville dont il se sent solidaire.

Enfin, elle conçoit son institution comme une plate-forme culturelle et même comme un centre culturel offrant conseils, informations et ressources. La direction soutient ainsi différents groupes artistiques. Le théâtre et son nouveau service de «Billetterie» informatique (système en réseau avec l'Auditorium Sraivinski et le Théâtre Montreux Riviera), décentralise l'information culturelle, apanage des grandes villes.

Budget 2003 au poste Fondation des arts et spectacles

Contribution de la ville:	255'000.-
Contribution du Fonds culturel Riviera:	1'176'000.-

7 Oriental-Vevey - Scène du bout de la ville

La gestion et la programmation artistique du Théâtre de l'Oriental sont placées sous la responsabilité de l'Association «Oriental – Vevey»

Gérants et administrateurs : Mme Josiane Vodoz, MM. Nicolas Gerber, Anthony Gerber et Marco Facchino

L'espace

L'Oriental-Vevey est un bâtiment de plusieurs étages. Ses espaces sont exploités pour offrir aux artistes des lieux répondant à toutes les étapes menant à l'élaboration d'un spectacle théâtral : travail de préparation, de mise en scène, de répétition et de représentation. L'espace principal, la salle de spectacle dispose d'une scène avec un petit système de cintres, des loges et une arrière-scène technique. La salle avec balcon se présente sous forme d'un théâtre à l'italienne avec la scène d'un côté, l'emplacement des spectateurs de l'autre. Le lieu comporte trois appartements (logement de fonction, bureaux, espaces de répétitions et logements éventuels pour artistes), un foyer avec bar: lieu de rencontre entre les artistes et le public, et un caveau.

Si le théâtre est exploitable dans sa forme actuelle, il apparaît indispensable, suite à la première saison conduite en 2001-2002, d'améliorer l'équipement technique et le confort des spectateurs, les conditions de travail pour les artistes et l'équipe permanente. Une première étape consiste notamment dans l'acquisition d'un gradin modulable permettant une meilleure vision pour les spectateurs et de nombreuses configurations scène-salle (de nouvelles possibilités scénographiques).

Les rénovations se feront au fur et mesure des moyens disponibles, certains montants sont inscrits au plan des investissements dès l'année 2003. La première tranche du dispositif « gradin » a été prise en charge par la Commune de Vevey.

Les vocations successives de l'Espace Oriental

Le Théâtre de l'Oriental est un espace dévolu à la culture depuis de très nombreuses années. Il a connu diverses affectations et plusieurs aménagements depuis sa construction en 1834. Lieu de culte (chapelle catholique), puis réservée à différentes manifestations : c'est une salle de spectacle (gérée par l'union catholique), un cinéma et enfin maintenant un théâtre. C'est en 1922 qu'ouvrit l'ancienne salle de la Concorde en tant que cinéma permanent sous le nom de l'Oriental. Repris et transformé par Léon et Yves Moser, le cinéma ferme en 1977. Au milieu des années 80, la commune rachète l'immeuble et réaménage la salle et les espaces publics. En 1991, lors de la création de la Fondation Arts et Spectacles, l'Espace Oriental est confié en gestion à cette institution en même temps que le Théâtre de Vevey, la salle Del Castillo et le Théâtre de Verdure.

Cette salle, de par sa capacité d'accueil (300 places), sa facilité d'utilisation et son équipement technique, a joué son rôle de lieu de manifestations pour les multiples groupements régionaux et de salle de dégagement par rapport au Théâtre de Vevey. Mais ce qui manquait au Théâtre de l'Oriental est une identité propre, une vocation claire et un fonctionnement cohérent.

Oriental-Vevey, Scène du bout de la ville

Suite à une mise au concours pour la reprise et la gestion de l'Espace Oriental en 1999, la Ville de Vevey retient le projet déposé par la compagnie professionnelle « Théâtre-Ensemble Chantier interdit » dont le but est de créer un lieu de création et d'accueil permanent, tant sur le plan du théâtre que de la musique contemporaine.

L'idée du projet «Oriental, un espace au service de la création» et ses objectifs énoncés plus bas sont nés d'un constat effectué sur la situation culturelle de Vevey depuis une dizaine d'années : malgré l'activité artistique foisonnante que connaît la région, les propositions des artistes ont rarement bénéficié d'un soutien correspondant à leurs besoins. «Le forum de la culture» lancé en 1998 a débouché sur deux demandes précises, à savoir: des lieux de travail (ateliers et espaces d'exposition), de répétitions et de représentation (scène ouverte).

La Ville de Vevey s'engage

Avec la mise en place d'une structure et de moyens pour soutenir la création contemporaine, favoriser sa diffusion et permettre sa découverte, la réouverture du Théâtre de l'Oriental correspond à une étape importante dans la politique culturelle de Vevey. L'Oriental occupe un créneau à part dans la cité et joue un rôle de complémentarité par rapport à l'offre théâtrale de la ville et de la région, notam

ment en favorisant l'émergence d'un mouvement artistique contemporain indépendant d'une part et le développement d'un travail à moyen terme pour les créateurs d'autre part.

En soutenant le projet et les activités de l'Association Oriental-Vevey, Vevey fait du théâtre de l'Oriental la vitrine (régionale) de la création scénique contemporaine. L'Oriental est destiné à jouer un rôle de découverte et de promotion de la scène romande.

L'Oriental-Vevey devient un espace dévolu à la création vivante contemporaine dans le propos, la forme et l'écriture. Il permet la prise de risque et de favoriser un théâtre d'engagement citoyen.

Ainsi L'Oriental-Vevey a pour vocation de promouvoir dans ses murs la création artistique professionnelle dans les domaines de la musique et du théâtre sous la forme de coproductions et de permettre des accueils/résidences dans le cadre d'un système d'échange avec d'autres lieux de Suisse.

Mission et objectifs

- Politique de création

Noyau de son projet, les créations impliquent des productions développées et présentées dans les murs de l'Oriental-Vevey - de la naissance de l'idée à la première représentation - soutenues et encadrées par son équipe.

Il s'agit d'élaborer une politique de création pour des compagnies de qualité n'ayant que difficilement la possibilité d'accéder aux grandes scènes ou qui disposent de moyens financiers limités.

- Politique d'accueil et programmation à long terme

Pouvoir proposer des spectacles créés dans d'autres villes en les accueillant et en leur permettant de rencontrer d'autres publics et ainsi prolonger leur diffusion (de nombreuses productions ont une durée de vie trop courte). Il est important que les spectacles créés ou accueillis à l'Oriental le soient sur un laps de temps supérieur à ce qui se pratique dans d'autres lieux existants dans la commune.

L'accueil permet une émulation et des incursions dans d'autres domaines artistiques.

- Soutenir la création dans les domaines de la musique (classique, contemporaine...) et du théâtre

En favorisant le processus de travail artistique, en offrant un lieu de travail et de représentation, en mettant à disposition des moyens techniques et promotionnels et, idéalement, des moyens financiers.

- Permettre aux créateurs de chercher, expérimenter, découvrir, proposer

En vivant la création au quotidien, en mettant en avant différentes identités théâtrales et musicales, en favorisant l'échange entre créateurs de différentes disciplines.

- Etablir un réseau de collaboration

En accueillant les spectacles d'autres lieux de création, en favorisant les tournées des créations d'Oriental-Vevey, en développant la coproduction avec d'autres lieux.

- Etre une passerelle entre le public et les créateurs

En jouant le rôle de vitrine pour les créateurs de la région et de Suisse, en ouvrant le lieu à des artistes étrangers pour favoriser l'échange.

- Retrouver dans l'art un certain esprit de service public

En proposant une politique de tarification abordable, en s'adressant d'abord à un public de proximité, en créant des ponts avec le tissu associatif et scolaire.

L'équipe de l'Oriental intervient ponctuellement dans les milieux scolaires en proposant des rencontres avec des artistes programmés et en assurant un suivi autour de spectacles. Pour un travail orienté vers les communautés étrangères, les animateurs de l'Oriental envisagent des collaborations avec d'autres lieux comme les ateliers d'ethnomusicologie de Genève.

Programmation

Le cahier des charges fixe la programmation annuelle d'un certain nombre de créations et d'accueils, productions du lieu et productions venant de l'extérieur, d'autres villes et d'autres régions.

La Saison en cours propose trois créations théâtrales, trois créations musicales, plusieurs accueils ainsi que le projet de résidence jazz « Work in progress », soit plus de 200 représentations publiques.

Résidence jazz (résidence-musique au foyer): collaboration avec l'Association « Live in Vevey » qui programme des soirées de jazz dans le foyer. Il s'agit d'un projet de création en direct, où les musiciens travaillent en public sur une durée de vingt jours.

Mise à disposition à des structures non professionnelles

Après la mise en place de la programmation, les plages de temps restantes sont louées à des sociétés locales et à divers groupements qui y présentent des spectacles. De manière générale, le prix de location ne doit pas être un obstacle pour les utilisateurs.

Critères et esprit de la programmation

- L'Oriental-Vevey axe ses choix sur des spectacles de petites et moyennes formes en tenant compte de la faisabilité technique et financière.
- Proposer des spectacles qui ont un point de vue fort dans des formes extrêmement diverses. Des propositions qui offrent « la possibilité aux spectateurs de s'observer à travers des propositions ludiques, dans le plaisir de la curiosité et de l'étonnement ».
- Présenter des compagnies qui revisitent les classiques ou travaillent sur des textes contemporains.
- Promotion de l'écriture originale et de la composition contemporaine : « (...) favoriser des œuvres contemporaines qui soient le reflet de notre société. Pour aller plus avant dans cette recherche de langages actuels, nous voudrions une écriture dramatique et une composition qui bénéficieront d'une diffusion publique ».
- Privilégier un rapport à la proximité en travaillant avec des créateurs qui vivent ici, dans la région et en Suisse et tenir compte de la diversité culturelle particulièrement présente à Vevey, en proposant des spectacles provenant d'artistes étrangers (des troupes russes, africaines, françaises ont été accueillies).

Structure et organisation

L'Association Oriental-Vevey, constituée le 29 mai 2001 est chargée de gérer l'Oriental. Elle est formée d'un comité de 7 membres. L'Association et la Commune de Vevey ont signé une convention. Un cahier des charges a été établi sur la base du projet «Oriental, un espace au service de la création». Les locaux sont repris en juillet 2001 de la Fondation des Arts et Spectacles. Afin d'assurer la relation entre l'Association et la Commune, un comité de gestion a été nommé, constitué de représentants des différentes parties. Dans le but de mettre en œuvre le projet et de donner une identité culturelle au lieu, une petite structure fixe a été engagée et représente le comité de direction. Elle se compose de 4 personnes employées à temps partiel et dont les tâches se répartissent comme suit: administration / recherches de fonds, programmation /contacts compagnies et artistes, technique, promotion/ relations publiques.

Financement et contrat de confiance

Afin de permettre à l'Association Oriental-Vevey d'exploiter les locaux, la municipalité de Vevey s'engage à lui servir une aide financière pour son financement pendant trois ans, soit un montant annuel défini d'un commun accord sur la base d'un budget prévisionnel. La subvention assure les frais de fonctionnement, Oriental-Vevey étant responsable de trouver les fonds nécessaires aux créations et aux accueils (frais artistiques)

L'Association perçoit directement le prix des locations à des tiers, les entrées aux spectacles de même que les recettes provenant du bar.

Pour le moment l'apport des sponsors est faible et les moyens financiers proviennent essentiellement des recettes et des locations, dont Connaissance du monde représente le client le plus important.

Un dossier du projet (dont s'inspire en partie cette présentation) a été préparé par Oriental-Vevey et envoyé à un grand nombre de subventionneurs et bailleurs de fonds potentiels. Malgré la qualité du dossier, la recherche prend du temps seule une aide au démarrage de Nestlé a pour le moment été obtenue, à laquelle vient de s'ajouter 70.000 francs de la Loterie Romande pour les infrastructures techniques. Cette somme sera consacrée au grill technique et à l'achat de projecteurs.

Bilan

La première saison (01-02) de l'Oriental-Vevey a permis une mise à l'épreuve indispensable de sa structure et une clarification des besoins financiers. Certains objectifs, notamment la coproduction ou la politique d'échange avec d'autres lieux en sont encore au stade des intentions.

le projet est acquis au niveau des créations et les objectifs artistiques sont atteints. Pour ses animateurs, «le lieu s'est imprégné quotidiennement d'une pratique théâtrale et musicale en faisant

d'Oriental-Vevey, scène du bout de la ville, un espace de pari et de risque artistique. Les accueils ont permis d'assurer une certaine récurrence.»

L'Oriental-Vevey a fonctionné avec les artistes sur la base du financement à la recette ne prenant pas en compte les coûts réels d'une production ou d'un accueil : « les créateurs, par leur activité, ont donc été nos principaux subventionneurs privés » !

Le but de l'Association Oriental-Vevey est d'arriver à un financement économique viable pour les équipes invitées dans un cadre à définir que l'Association ne pourrait pas dépasser, mais qui serait modulable en fonction des productions.

Le budget de fonctionnement minimum ne permet ni participation au budget de création ou de résidence dans le lieu ni l'achat des spectacles accueillis. L'Oriental –Vevey n'a pas encore les moyens financiers de remplir complètement sa vocation (du moins telle qu'elle a été énoncée).

Pour le moment il lui manque une manne financière pour accueillir les compagnies, notamment celles qui présentent une création, et ainsi participer financièrement à leur projet. En ajoutant un financement aux prestations en nature (résidence, technique, promotion, administration) qu'il offre déjà à ces productions, l'Oriental-Vevey deviendrait un véritable coproducteur de spectacles.

L'Oriental travaille ponctuellement avec d'autres lieux à travers l'initiative des équipes artistiques mais ne s'inscrit pas encore dans un réseau d'échange. Cette collaboration n'assure pas la réciprocité de l'accueil et la promotion d'Oriental-Vevey extra-muros. Cette ouverture est donc à développer.

Vision et perspectives

«Apprivoiser le public et le fidéliser, lui permettre de se familiariser avec les facettes inconnues de la création. Offrir du plaisir, mais aussi questionner et parfois déranger.

Comprendre l'esprit des lieux comme une invitation au jeu, acheter son entrée comme un billet de loterie en étant pas sûr de gagner et se laisser surprendre.»

L'Oriental-Vevey est un lieu rassemblant de jeunes créateurs dont les exigences sont fondées sur la recherche artistique et entraînent une prise de risque. Pour ses animateurs l'évaluation du projet doit tenir compte des critères liés à la création et pas seulement de l'importance des recettes (critère de rentabilité).

Le bilan de cette saison d'essai pourra permettre des ajustements et amener une réflexion sur les pistes à développer pour assurer la pérennité du lieu.

Souhait principal de l'équipe de l'Oriental:

Que l'espace de l'Oriental perdure avec ses ambitions et qu'il continue d'exister comme un lieu de création malgré une précarité structurelle induite par le renouvellement ou non du contrat ou des subventions par l'autorité.

L'identité d'Oriental-Vevey, entreprise de spectacle vivant dont l'existence enrichit l'offre culturelle de toute une région, est en train de se constituer.

Le processus d'encouragement à la création est un investissement à long terme et implique une continuité assurant la durée des activités culturelles subventionnées :

Axe principal et ambition de la politique culturelle de Vevey en la matière, la nouvelle vocation du Théâtre, et par conséquent la cohérence de la politique d'aide à la création, dépendent du soutien et de la confiance des pouvoirs publics de la Ville.*

*La forme de partenariat incarné par un contrat de confiance donne aux bénéficiaires une sécurité et la possibilité pour les personnes impliquées de développer à moyen terme un programme et une stabilité.

« Un tel système nous paraît en particulier favorable pour des structures en émergences qui ont besoin de quelques années pour se faire connaître et disposer d'une base stable » (d'après l'Art des questeurs, subventions et vie culturelle en ville de Neuchâtel, 1998)

Budget 2003 au poste Oriental-Vevey

Contribution Service Culturel:	185'000.-
Contribution Services sociaux:	10'000.-
Contribution du Canton de Vaud:	30'000.-

8 Rocking Chair

Administration et direction: M. Patrick Thorimbert

Sous l'impulsion commune de l'Association de la Ferme Menthée (A.F.M.), de l'Association Tous Artistes Confondus (A.T.A.C.) et de la Municipalité de Vevey, le Rocking Chair a ouvert ses portes en décembre 1992. Devenu une scène musicale nocturne et un club romand, le Rocking Chair accueille aussi bien des groupes venus d'ailleurs que des groupes locaux.

Sa gestion a été confiée à l'Association Tous Artistes Confondus, liée à la ville par une convention et un cahier des charges. Le 1^{er} janvier 2003, la relation du Rocking Chair avec celle-ci est transférée du dicastère «jeunesse» à celui de «culture».

Le Rocking Chair partage l'Espace de la Ferme Menthée, ancienne ferme rénovée par la Municipalité de Vevey et lieu dédié à la jeunesse et à sa culture, avec l'A.F.M et l'agence du même nom. Cette dernière dépend de l'animation Jeunesse et permet à des groupes régionaux de répéter dans des locaux à prix modique.

L'espace du Rocking Chair comprend une salle de concert modulable de 650 places (ou 200 places assises), des annexes et le Sofa Bar disposant d'une petite scène, pour des soirées intimes et de petite envergure (jusqu'à 150 personnes).

Organisation

Le Rocking Chair est géré par un Comité Directeur, nommé par le Comité Administrateur de l'Association à but non lucratif ATAC.

Le passage début 2003 du Service de la jeunesse à celui de la culture entraînera un changement dans les statuts. Des personnes neutres et bénévoles devraient intégrer le comité d'ATAC qui jusque là n'était constitué que de salariés. Par ailleurs la convention sera remise à jour.

Pour rester compétitif, le RKC s'est doté d'une structure professionnelle afin de proposer une programmation variée et de qualité ainsi qu'une promotion à la hauteur des attentes des agents et maisons de disques.

Deux postes à mi-temps, remplissant les fonctions charnières de programmeur et de responsable de la promotion, ont été créés et complètent l'équipe de deux techniciens, d'un autre technicien également responsable de l'entretien du bâtiment, d'une personne responsable de l'accueil et du bar. Le personnel permanent a été salarié, toutefois le personnel occasionnel (accueil, caisse, bar et sécurité) est toujours défrayé à la soirée.

Les salaires sont couverts d'une part par les subventions que versent la Ville de Vevey et certaines communes de son district et d'autre part par les recettes de la billetterie, des bars et du sponsoring.

Mission et vocation

- Le RKC participe au rayonnement des musiques actuelles.
- Club pour la jeunesse veveysanne, tremplin pour les groupes régionaux et la scène émergente.

Ces deux axes se traduisent sur le plan artistique dans le choix « d'une programmation éclectique entre les styles de musiques d'un côté, et les vedettes, celles en devenir et la promotion des groupes régionaux de l'autre ». Ce sont généralement des groupes suisses ou locaux qui assurent la première partie des têtes d'affiche.

- La programmation est ouverte à des courants musicaux très diversifiés, du rock aux musiques du monde, en passant par le hard core, l'électronique, la pop (acoustique) et le jazz.

Un artiste dont les albums ne sont pas distribués en Suisse n'est en principe pas programmé au Rocking Chair, exception faite des premières parties de concert. Centrées sur des groupes précurseurs ou émergents pas vraiment installés mais déjà reconnus, les productions entraînent une prise de risques pas toujours récompensée.

Les activités d'un club se situent en marge des grandes salles de concerts et des festivals. La saison de programmation du Rocking Chair s'étend de septembre à juin : sont proposés entre deux à quatre concerts de renommée internationale et trois à quatre soirées DJ's (techno/house, latino...) par mois. Le reste du programme se compose de groupes suisses, de soirées à thèmes (jungle, goa, carte blanche aux labels underground...).

Fonctionnement

Le Rocking Chair a développé son statut dans le réseau musical des agences et des clubs. Le RKC est membre fondateur de l'Association des clubs suisses, Petzi. Le club travaille en synergie avec les maisons de disques, les labels et les agences. Une agence est un intermédiaire et propose des artistes en fonction du profil et de la capacité du lieu. Le programmeur tisse des liens avec ces différents partenaires pour connaître leurs besoins en terme de salles de concert et profiter d'un maximum d'offres.

Selon une observation de la fréquentation du RKC, il apparaît que le public potentiel de la Suisse romande et même du Sud de la Suisse allemande se déplace facilement lors de spectacles de réputation internationale et représente environ 70% de la clientèle, alors que le public régional lui représente 30%.

Le prix d'entrée est adapté aux moyens financiers du public visé et calculé en fonction de l'événement. Il en va de même pour le prix des boissons. Le RKC cherche à associer les fournisseurs de boissons à des événements ponctuels et ainsi à bénéficier de conditions de partenariat intéressantes.

Activités

Coproductions: pour certaines manifestations, par exemple les soirées électroniques, cette relation de partenariat avec d'autres organisateurs permet un partage des risques, éventuellement une répartition des tâches (l'un peut assurer la partie logistique, l'autre la partie artistique).

Les locations permettent une rentrée d'argent, mais ne génèrent pas des marges conséquentes. Deux tarifs de location sont proposés. Le premier pour une location à une association à but non lucratif et le second pour un organisateur visant des buts commerciaux. Le tarif horaire du personnel engagé dans une location est majoré de 20%.

Afin de développer son autofinancement le RKC envisage de diversifier ses prestations:

- Le RKC loue ses locaux pour des répétitions pendant l'été et cherche à rentabiliser la salle en journée en la mettant à disposition pour des stages et des ateliers.
- Des contacts pour développer des activités en semaine, comme des vernissages avec des maisons de disques, sont en cours.
- Un système de location de matériel à des manifestations régionales et locales avec possibilité d'y adjoindre les services et les compétences techniques du RKC est prévu.

Le club a repris le studio d'enregistrement Full Range monté à la Ferme Menthée. Ce studio de qualité professionnelle est destiné avant tout aux groupes veveysans désireux de produire un CD à moindre coût. Le Rocking Chair participe ainsi activement à l'évolution de la culture suisse et régionale en aidant des groupes à enregistrer leur premier album. Le studio d'enregistrement est utilisé comme un argument supplémentaire pour la recherche de fonds auprès d'institutions de soutien à la culture..

Autre volet important des activités du RKC: la promotion, les relations publiques et la recherche de sponsors.

En plus de ses relations avec les médias, le RKC investit un quart du budget de soirée dans la promotion. L'affichage dans toute la Suisse romande est le support de promotion le plus important pour le club. Sur un autre plan, le club collabore avec des maisons de disques et des labels, afin d'utiliser leur matériel promotionnel (clips, disques).

Travail sur l'image

L'apparition des musiques électroniques a bouleversé la scène musicale et correspond à une période difficile pour le club. Dysfonctionnements et roulement de personnel ont entravé un travail de fond avec les agences et les labels. Actuellement des salaires décents assurent la permanence et la crédibilité du lieu.

L'amélioration de son image auprès du public et des milieux professionnels, basée sur la qualité du travail fourni, la qualité de l'accueil des groupes et sur la communication, est déterminante pour la suite des activités du Rocking Chair.

Politique de programmation

L'identité du lieu dépend d'une politique de programmation claire. Non pas tant par rapport au type de musique, que dans l'équilibre entre les taux de locations et ses propres productions.

Actuellement une grande partie des événements organisés au Rocking Chair sont des locations pour soirées DJ's. Ces soirées drainent beaucoup de monde. Mais le club risque de perdre sa vocation première, il ne peut être à la fois un club de concerts et un club de danse. La location devrait s'effectuer en marge des productions non pas à leur détriment.

Le but à long terme est de baisser le ratio des locations. La programmation devrait pouvoir assurer le 75% des spectacles organisés dans la salle. Cet objectif implique notamment l'augmentation du taux d'occupation des postes de responsable de la programmation et de responsable de la promotion.

Objectifs principaux

- Assainir la situation financière, augmenter les revenus.
- Maintenir la vocation première de promotion des musiques actuelles et régionales.
- Se profiler comme un club suisse incontournable et se positionner dans le paysage culturel romand.

Subsidiairement, il s'agit pour le Rocking Chair d'assurer les salaires (qui ne sont pas entièrement couverts par les subventions) et de pouvoir se permettre des têtes d'affiches tout en gardant son rôle de promoteur des groupes suisses.

- Retrouver la confiance du public, des labels et des agences.

Le but est de fidéliser le public veveysan et de créer des événements, d'abord en faisant venir les gens d'ailleurs et en travaillant sur une répartition du public en fonction des spectacles.

Le difficile équilibre entre culture et rentabilité

La Ville de Vevey a décidé de considérer désormais le Rocking Chair comme un espace culturel. Sa réussite sur le plan artistique reconnue et sa mission redéfinie, l'identité du club devrait s'en trouver renforcée.

Comment concilier plan d'assainissement et prise de risques inhérente à toute structure d'organisation d'événements artistiques ?

Le défi est grand mais pas nouveau dans ce domaine : atteindre les objectifs précités malgré les enjeux financiers, dont l'assainissement de la dette demandé par la commune.

La réflexion entreprise par l'Association ATAC et l'équipe du Rocking Chair ainsi que la dialogue entre ces dernières et la Ville doivent se poursuivre.

Les subventions intercommunales sont aléatoires et tendent à diminuer en raison du Fonds culturel Riviera, qui sollicite déjà les communes.

Budget 2003 au poste Rocking Chair

Charges:	95'000.-
Subsides intercommunaux:	22'500.-